

Quand Henri Guillemin reconsidérait L'attitude politique de Lamartine

Guy Peeters

Depuis 1968, j'ai entretenu avec Henri Guillemin une correspondance régulière ¹. Elle avait débuté déjà autour de Lamartine, à propos de *Raphaël* que j'étudiais.

Dans nos lettres, je l'appelais « Monsieur », et il me répondait « Monsieur », puis au fil du temps, sous sa plume, la formule est devenue « Mon cher Peeters », « Vieux Guy », « Vieux frère », « Vieux petit »... et, dans sa dernière lettre, datée de janvier 92, « Très, très cher ».

Dans les années 1980, je m'étais permis de lui dire, non sans appréhension, mes divergences de vue sur le Lamartine politique et ma déconvenue à ce sujet. Lui, il terminait alors son *Robespierre, politique et mystique*. Pour ce livre il avait évidemment scruté de près *l'Histoire des Girondins* de Lamartine, raison pour laquelle, à ma grande surprise, il me répondit très vite les lignes suivantes :

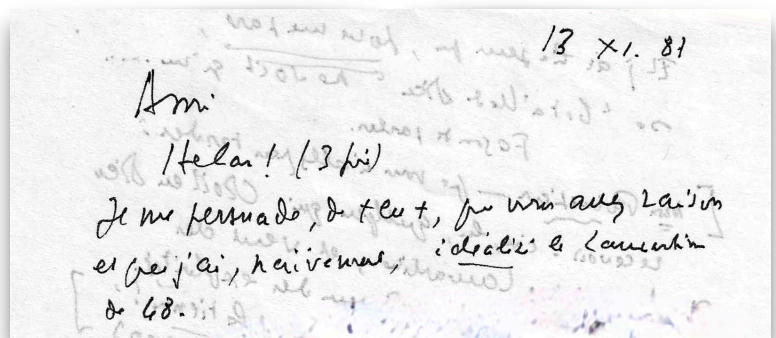
Ami, Hélas ! (3 fois) Je me persuade, de + en + que vous avez raison et que j'ai, naïvement, idéalisé le Lamartine de 48. Il était pourtant sincère, notre bonhomme, quand il dénonçait le capitalisme horrible sous Louis-Philippe ; mais en même temps il a peur du prolétariat.

Et j'ai bien peur que, pour ma part, sa « bataille de Dieu » ne soit qu'une... façon de parler.

Mon Robespierre, que vous n'allez

pas tarder à recevoir, c'est lui quelqu'un qui croit en Dieu autrement que Lamartine, et veut des choses concrètes en faveur des exploités – « *Dieu puissant, cette cause est la tienne !* » (juin 1792 ²)

Allez-y ! allez-y ! vous tenez un grand sujet... où il y a des choses neuves et amères à dire. N'écrasons pas toutefois, le Lamartine de 1842-1847, demi-sincère mais tout de même sincère... ³ « *Ne lâchez surtout pas votre entreprise.* » ⁴



Inutile de rappeler la place de Lamartine dans les travaux d'Henri Guillemin. Depuis sa thèse sur *Jocelyn*, commencée en 1928, jusqu'à son dernier article, dans *l'Express* du printemps 1991 ⁵, il n'a cessé de se pencher sur cet auteur . Plus de 110 articles et plusieurs ouvrages, dont la *Première résurrection de la République*, et de très nombreuses conférences ⁶.

Dans la foulée de la lettre que j'ai citée, il m'invitait à prendre contact avec Antoine Court qui venait de terminer une thèse remarquable sur *Les Girondins* de Lamartine et avec qui j'ai eu, par la suite, des contacts très enrichissants, à Bruxelles et à Mâcon. Sa vision du Lamartine politique différait peu de la mienne.

Dans la lettre suivante, Henri Guillemin insistait encore pour que je publie mes considérations :

J'aime -vous le savez bien qu'on dise toujours la vérité, quelle qu'elle soit, en histoire littéraire comme en histoire tout court. Et vous préparez un bouquin qui comptera. ⁷ »

« Ne lâchez pas votre projet Lamartine.

Plus loin, il écrit : « *J'espère vivre assez longtemps pour déguster votre livre* ».

Hélas ! Mes notes de cette époque sont restées à l'état de manuscrit.

Ce n'est qu'aujourd'hui, quarante ans plus tard, qu'après avoir étudié d'autres auteurs, je me suis replongé dans les œuvres de Lamartine pour vérifier et même compléter mes notes d'autrefois. Je vais tenter de répondre au vœu de Guillemin ici dans cet exposé, évidemment pas exhaustif.

Je rappellerai d'abord les enthousiasmes, la politique visionnaire, les idéaux du député Lamartine sous la Monarchie de Juillet; le banquet des Girondins qui fut assurément un point d'orgue dans sa carrière; les débuts de ce qu'il appelle « La bataille de Dieu ». Et puis, malheureusement, des obstacles idéologiques et psychologiques qui vont l'entraver dans les questions sociales.

Dans une seconde partie, je dirai sa conception du suffrage universel et sa manière d'aborder la question sociale. À travers tout ceci, bien sûr, je soulignerai les convergences et les divergences que nous avons, Henri Guillemin et moi, sur le personnage de Lamartine que nous aimions tous deux.

« Mettons le bonheur du peuple à l'ordre du jour ! »

Sous la Monarchie de juillet de 1830 au 24 février 48, les réformes et les réflexions proposées par Lamartine ne manquaient ni de vision ni d'idéal. Sur cela, Henri Guillemin et moi, nous étions pleinement d'accord.

La carrière politique de Lamartine commence le 23 décembre 1833, quand il prête serment devant l'Assemblée comme député du Nord. Il a alors 43 ans.

Il ne se rallie pas à la monarchie de Louis-Philippe par fidélité au parti légitimiste de Charles X qui vient d'être détrôné. Il n'accepte le nouveau régime que parce qu'il constitue, après la révolution des Trois Glorieuses, le seul rempart pour maintenir l'ordre public.

Cependant, il ne cesse de répéter, jusqu'en 1848, que ce régime oublie ceux qui ont fait la révolution.

Ce régime se complaît dans un immobilisme qui le perdra. À quoi servent donc les hommes politiques ?

Une "borne" suffirait pour diriger le pays à leur façon ! ⁸

Où est le peuple ? s'écrie-t-il. Où sont les 20 millions de prolétaires ? Où sont les masses ? Quelles voix les représentent directement dans les innombrables questions qui les concernent ? ⁹



Le Peuple, dépossédé des fruits de la Révolution de 1830, subit une bourgeoisie égoïste, un capitalisme arrogant et une corruption triomphante. 250 000 électeurs censitaires décident seuls de la politique d'un pays de 34 millions d'individus. Dès 1834, il met les propriétaires en garde : les intérêts égoïstes perdent tout pour ne rien vouloir partager. « *La générosité sociale est aussi de la politique* ».

L'année suivante, Il se fait plus pressant. Il lance à l'Assemblée cet avertissement :

La question des prolétaires est celle qui fera l'explosion la plus terrible dans la société actuelle, si la société, si les gouvernements se refusent à la sonder et à la résoudre !¹⁰.

Il avait bien vu. Guillemin a rappelé souvent cette vive apostrophe.

L'extension du droit de suffrage est en tête de ses préoccupations – il en sera plus longuement question dans la suite. À côté de celle-ci, il plaide bien d'autres causes à la tribune de l'Assemblée. Plusieurs figuraient déjà dans le programme de Robespierre ¹¹.

Tout laisse penser que Lamartine va s'efforcer de transformer la société. Enthousiaste, il résume son programme –un beau programme– en un cri :

« *Mettons le bonheur du peuple à l'ordre du jour !* »¹²

Lamartine plaide pour l'émancipation des esclaves, moyennant l'indemnisation préalable de leurs « propriétaires »¹³ car ils étaient considérés comme une propriété mobilière. Le décret d'abolition préparé par Victor Schœlcher sera signé sous la République, le 27 avril 1848. Il libérera 250 000 esclaves dans les colonies françaises.

Comme Maximilien de Robespierre, comme Victor Hugo, Lamartine réclame, à de nombreuses reprises, l'abolition de la peine de mort¹⁴.

Déjà en 1830, quand le peuple réclamait la mise à mort de quatre ministres de Charles X. Lamartine avait publié une ode politique contre ce châtement. Son intervention avait pesé sur la décision des juges et les ministres avaient sauvé leur tête.

Lamartine obtiendra l'abolition de la peine de mort pour les crimes politiques tout au début de la révolution de 48¹⁵. La République de 1848 ne sera pas celle de 1793¹⁶. La Terreur ne sera pas au programme !



Il veut protéger les enfants naturels qui étaient abandonnés ou les enfants de familles sans ressource.

Il existait alors, à l'entrée des couvents, des tours – un mécanisme qui permettait de déposer les enfants anonymement. Les parents laissaient des signes de reconnaissance sur l'enfant dans l'espoir de le récupérer un jour. L'État qui voulait dissuader les abandons et éviter les charges que cela entraînait, ordonnait de détruire ces marques.

Lamartine demande le maintien des tours et la protection des enfants trouvés¹⁷. La question concernait chaque année quelque vingt-cinq ou trente mille enfants¹⁸.

Il insiste sur la nécessité de généraliser l'instruction publique gratuite et de la renforcer. Pourquoi, s'étonne-t-il, consacrer cent millions pour nettoyer les monuments historiques et ne consacrer que 430 000 francs pour mieux financer 45 000 écoles communales ? « *Instruire, c'est*

*moraliser*¹⁹ ». D'après lui, les troubles qui ont agité Paris et Lyon, en novembre 1831 et en avril 1834, auraient été évités.

Il défend la liberté de la presse que les "lois scélérates", votées en septembre 1835, ont complètement muselée par le dépôt obligatoire d'une somme d'argent importante préalable à toute publication, qui sera saisie en cas d'atteinte à l'ordre public, et par la menace de poursuites en Cour d'assises²⁰.

Il souhaite la séparation de l'Église et de l'État. Un divorce définitif qui rendrait à chacun son indépendance dans sa sphère : la conscience à Dieu et la politique à l'homme²¹ ».

La loi de la séparation de l'Église et de l'État ne sera signée en France que le 9 décembre 1905.

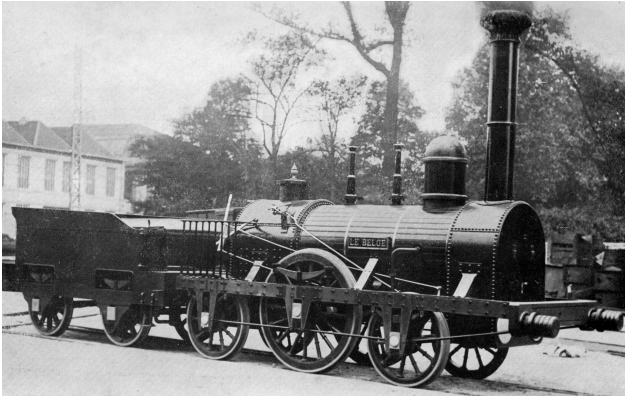
Il plaide pour la suppression de l'impôt sur le sel²², comme Robespierre qui voulait imposer un prix *maximum* sur toutes les denrées les plus nécessaires au peuple. « *C'est le pauvre qui, par la qualité de ses aliments, emploie le plus de sel.* » C'est l'unique moyen de conserver les aliments.

Pour prouver la nécessité de cette mesure fiscale, Lamartine utilise un argument très concret. Il invite douze députés à déjeuner. Le premier plat est servi sans être salé. On y goûte, avec quelques grimaces. « *Voilà ! leur dit Lamartine, comment les pauvres mangent* ». Le même mets leur est ensuite présenté bien assaisonné. Pas besoin d'insister sur le résultat de cette comparaison.²³

Il recommande de favoriser l'**épargne** par une hausse du taux d'intérêt pour permettre à tous l'accès à la propriété ²⁴. L'idée d'universaliser la propriété était présente aussi dans les projets de Robespierre.

Lamartine dénonce les coalitions capitalistes ²⁵, celles par exemple du bassin houiller de la Loire qui ont installé leur monopole sur toute une région en accaparant même toutes les voies de communication.

Il démontre que ces rassemblements industriels, qui génèrent pourtant des économies d'exploitation, auraient dû entraîner une augmentation des salaires et une diminution de prix pour le consommateur. Chiffres à l'appui, Lamartine prouve qu'ils ont eu exactement les résultats contraires et qu'ils ont pour seuls bénéficiaires les actionnaires de ces sociétés.



Lamartine généralise ce raisonnement et l'étend aussi aux chemins de fer et à toutes les ressources minières. Il est contre les privatisations dans ces domaines stratégiques où l'État seul doit prendre toutes les décisions.

Qu'attend-on pour construire une ligne de chemin de fer de Paris à la frontière belge, et au magnifique réseau dont la Belgique s'est dotée ? ²⁶ Le commerce et la stratégie militaire l'exigent mais les compagnies privées s'y opposent car ce n'est pas leur intérêt.

Je pourrais prolonger la liste des interventions de Lamartine, tant il les a multipliées avec talent à l'Assemblée et ailleurs.

« Un Colisée à Mâcon »

Lamartine, après toutes ses prises de parole, largement diffusées par la presse, est extrêmement populaire. Il a exacerbé les enthousiasmes en rappelant dans l'*Histoire des Girondins*, dont il achève la publication en 1847, les idéaux de 1789.

Or, à la mi-juillet 1847, rien ne va plus pour le régime louis-philippard .

Deux anciens ministres, viennent d'être condamnés pour corruption et quelques jours plus tard, un pair de France, le duc de Praslin assassine sa femme de quelque vingt-sept coups de couteau dans son hôtel du Faubourg-Saint-Honoré. Petite anecdote qui fait sourire Henri Guillemin. Sous le corps de celle-ci, note Victor Hugo, on a retrouvé une bourse pleine d'argent et un livre intitulé « *Les gens comme il faut* » ²⁷.

La France est secouée par ces scandales au sommet !

En même temps l'opposition politique qui n'en veut pas à la Couronne organise des banquets pour protester contre l'immobilisme de Guizot, le premier ministre, et réclamer une réforme électorale modérée qui veut étendre le droit de vote aux capacités c'est-à-dire aux élites intellectuelles et à ceux qui disposent d'un niveau économique suffisant.

Pourquoi des banquets ? Parce qu'une loi d'avril 1834 interdisait les réunions publiques, mais pas les rassemblements autour d'une table où l'on mangeait.

Lamartine entend, lui, rester à l'écart de tous les partis et ne participe pas à ces manifestations.

Mais, à Mâcon, le 18 juillet 1847, le maire, Charles Rolland, convoque, dans un tout autre but, un banquet : il veut célébrer son compatriote, Lamartine, l'auteur de l'*Histoire des Girondins* – le gros succès de librairie de l'époque.

Selon les principaux journaux, le banquet rassemble environ deux mille personnes; selon Lamartine, il en réunit au moins cinq mille ²⁸. Pour lui, ce rassemblement s'apparente à un véritable « Colisée » dans sa ville natale ²⁹.

Malgré une température de 40 degrés et sous un orage qui se déchaîne, Lamartine en profite pour dénoncer devant cette vaste assemblée la politique du gouvernement qui refuse toute réforme électorale—, et il prophétise que “la révolution du mépris“ n’est pas loin.

À part lui, Lamartine se félicite du fanatisme populaire qu’il a su déclencher.

La grande presse ³⁰ reproduit le discours, souvent intégralement ou par larges extraits, ce qui lui donne un énorme retentissement dans le pays.

Quasi seul, *L’Univers*, le journal de Louis Veillot, se montre très hostile. Je relève, dans le compte rendu, cette “vacherie“ gratuite :

Il y avait beaucoup de monde pour célébrer l’Histoire des Girondins. Mais « l’on peut avancer sans crainte, considérant la culture intellectuelle du Mâconnais, que les dix-neuf vingtièmes de ces amateurs du beau style se trouvaient incomparablement plus propres à donner leur avis sur le menu du banquet que sur le livre qui en faisait l’occasion. » ³¹

Je ferme cette méchante parenthèse.

Le lendemain Lamartine ne cache pas son triomphe dans une lettre qu’il adresse à sa femme en séjour à Vichy : « *Ardent enthousiasme ! Religieux presque ! [...] C’était un spectacle incomparable, inouï, historique.* » ³² »

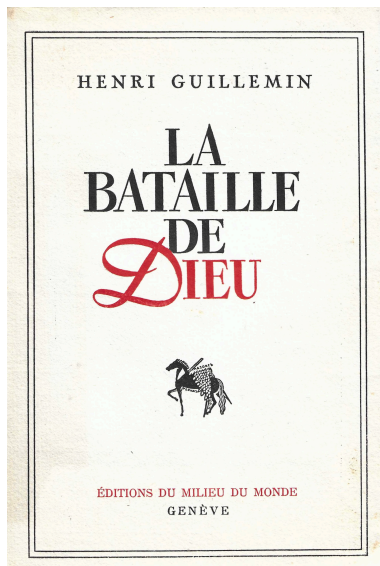
« Nous commençons une grande bataille, la bataille de Dieu »

Quinze jours plus tard, à partir du 5 août, Lamartine va se reposer à Marseille. Il ne quittera la cité phocéenne qu’à la mi-septembre. Son enthousiasme n’est pas retombé. Sa popularité, non plus. Selon son propre témoignage, le soir de son arrivée, « *cinq à six mille* » ouvriers se sont rassemblés sous les fenêtres de son hôtel pour lui rendre un hommage silencieux ³³. Et ces scènes vont se renouveler.

Lamartine fait part de ses impressions à son ami Dargaud ³⁴ dans une lettre datée du 17 août 1847 : – Oui, écrit-il, *l’Histoire des Girondins*, et le discours de Mâcon ont produit une émotion « *réelle et universelle* ». Et il poursuit, disant :

Nous commençons une grande bataille, la bataille de Dieu. On me l’écrit de toutes parts et dans toutes les langues. Je suis l’horreur des uns, l’amour des autres. Peu importe ! Il faut servir notre maître et nous préparer un viatique pour notre tombeau. Dieu voudrait-il enfin s’aider lui-même à purifier son image parmi les hommes et à faire triompher sa raison sur nos sottises ? Espérons, pas trop, croyons un peu, mais agissons beaucoup.

Il termine sa lettre en se comparant –*modestement*– à Mucius Scævola, un héros romain du VI^e siècle avant-Jésus-Christ. Une habitude chez lui de se comparer à de grandes figures. Dans le discours de Mâcon que je viens d’évoquer, il se comparait à l’historien Hérodote et bientôt, en février 48, il se prendra pour Robespierre ³⁵.



Cette lettre nous ramène à une remarque importante d’Henri Guillemin sur le sérieux de la formule « La bataille de Dieu ». Une formule qu’il avait utilisée lui-même comme titre d’un de ses ouvrages publié en 1944. Dans l’avant-propos, il commentait l’expression lamartinienne de la façon suivante : « *Instaurer la République ? Dieu est-il donc mêlé à ces aventures temporelles ? Lamartine, quant à lui, le croit.* » Il le croit, en effet et Henri Guillemin, aussi. Celui-ci renforçait d’ailleurs cette affirmation du poète en citant souvent une autre phrase de Lamartine ³⁶.

Si Dieu, dit-il, n’est pas au terme du chemin, à quoi bon marcher ? Vous ne les ferez jamais marcher qu’à la mort ou au néant. Non, il faut un autre patriotisme à l’homme que cette terre, il faut au peuple le patriotisme de l’éternité.

Le but de Robespierre, « *l’âme de la République* », est aussi un « but

divin ». . . Du moins dans le manuscrit des *Girondins*. Dans la version imprimée, le but devient un « but louable ». L'épouse de Lamartine et ses amis l'ont supplié d'atténuer l'adjectif choisi d'abord ³⁷.

Lamartine définit son projet politique comme inspiré par les principes évangéliques : l'égalité des hommes devant Dieu et la charité.³⁸

Il n'est pas loin de se considérer comme l'un de ces esprits « *marchant en dehors mais en avant des générations, comme la colonne de feu en avant des armées de Moïse* » ³⁹.

La rencontre, au Liban, en décembre 1832, de l'astrologue anglaise, Lady Hester Stanhope (dite « la sybille de Djoun ») a compté sans doute pour quelque chose dans cette certitude. La prophétesse l'a confirmé dans son destin futur : elle a lu dans les astres qu'il aurait une grande mission à accomplir dans l'œuvre qui se prépare en France et en Europe ⁴⁰.

Jean-Marie Dargaud, l'ami à qui Lamartine a annoncé la « bataille de Dieu », a noté dans son journal intime que « *durant toute sa vie politique, Lamartine a cru très sincèrement que Dieu agissait en ce monde par lui, et qu'il agissait en ce monde pour Dieu.* » Jusqu'au mois de mars 1848, Lamartine a vécu « *dans une ivresse mystique, jetant le nom de l'Être Suprême à tous les échos* ». ⁴¹

On note aussi que dans toutes les lettres qu'il adresse, en 1848, à sa nièce, Valentine de Cessiat, Dieu est nommé à toutes les lignes : « *Il est évident, du reste, lui confie-t-il, que Dieu a son idée sur moi* » ⁴².

De surcroît, certains de ses correspondants l'interpellaient par d'incroyables apostrophes qui le confirmaient dans sa conviction qu'il était un agent de Dieu.

Ô vous l'élu du ciel, écrivait l'un, [...] Fidèle imitateur du Christ, nouveau modèle de charité et de grandeur, Ange de la terre, soyez béni de Dieu ! ⁴³

Monsieur, disait un autre, je vous considère comme le Messie envoyé de Dieu pour sauver la France de l'anarchie et de ses conséquences ⁴⁴.

À ce propos, on a envie de sourire, avec Sainte-Beuve qui glisse cette plaisanterie dans ses notes intimes :

Lorsque, dans sa belle réponse de tribune, M. Guizot a dit dédaigneusement à Lamartine : ... Mais d'où venez-vous ? je suis sûr que Lamartine, si son cœur avait parlé, aurait répondu à l'instant : « Je descends du ciel où j'étais assis à la droite de mon Père; et qui plus est, je suis mon Père lui-même. » ⁴⁵

Alors, la « Bataille de Dieu ». . . « *une façon de parler* », comme Henri Guillemin en convenait maintenant ? Un fait, bien documenté, le prouve.

« Voilà pourtant à quel prix s'achète la popularité ! »

Fin août - début septembre 1847 survient, quinze jours après l'annonce de « la bataille de Dieu », un événement, rapporté par, l'écrivain marseillais, Joseph Autran ⁴⁶, ami de Lamartine et d'Alexandre Dumas, qui jette le doute sur la sincérité politique de Lamartine.

Le député de Mâcon est invité par l'Athénée ouvrier, une association de poètes ouvriers marseillais qui se réunit régulièrement au quatrième étage d'un galetas. Lamartine s'y rend, en compagnie de Joseph Autran. Il va prononcer là un discours d'une heure, – un discours qu'il n'improvise pas contrairement à la facilité qu'il a acquise ; il l'a soigneusement rédigé dans sa chambre d'hôtel, de manière à exalter l'assistance.

Nous connaissons cet exposé grâce à Henri Guillemin qui a retrouvé le manuscrit dans les archives de l'Académie de Mâcon ⁴⁷.

L'auditoire est composé de jeunes gens, d'hommes en veste, de femmes en bonnet et en robe d'indienne, assis sur de pauvres bancs.

D'emblée, Lamartine encense les poètes ouvriers et leurs activités intellectuelles. « *Le temps du prolétariat s'achève* », dit-il. Les prolétaires s'instruisent de telle sorte que, bientôt, avec les classes

supérieures, ils formeront une seule société. Autrement, les prolétaires, abrutis par le travail industriel, les souffrances et la soif de l'argent ne penseraient à rien d'autre qu'à ébranler la société. Tandis qu'en comprenant celle-ci, ils la respecteront. Cette égalité progressive est « *le dessein de Dieu* ». Il s'accomplira grâce à des associations comme la vôtre, qui associe travail manuel et méditations de l'esprit.

Si j'étais ministre, je créerais des universités populaires gratuites pour le peuple.

Et de conclure son exposé par ces mots :

Si j'avais à parler, à la fin de ma vie, mon nom d'un titre [...], je vous le dis avec vérité, je vous le dis de cœur et sans flatterie, je voudrais qu'on inscrîvît avant tous les autres ce modeste titre de membre de la Société des Ouvriers de Marseille !

Magnifique ! Les assistants n'en peuvent plus de bonheur. Ils offrent une énorme gerbe de fleurs à Lamartine. Après quelques saluts, quelques poignées de mains, Lamartine se retire. Et, la porte de son hôtel refermée, sans autre témoin que Joseph Autran, il aplatit, d'un geste colérique, le bouquet de fleurs contre le mur, et le piétine sur les marches de l'escalier, en marmonnant : « *Voilà pourtant à quel prix s'achète la popularité !*⁴⁸ »

Lamartine s'en veut de l'abus de confiance qu'il vient de commettre délibérément. Croyait-il un mot de ce qu'il a raconté à ces prolétaires ? C'est cependant ce qu'il a toujours défendu dans ses discours. N'étaient-ce alors que des propos hypocrites ? On est loin de « la bataille de Dieu ». Drôle de jugement sur le peuple.

Joseph Autran complète son témoignage en ajoutant qu'on *entendait déjà gronder ces coups de vent et ces coups de tonnerre qui annoncent les grandes crises sociales. Ne les avait-il pas un peu provoquées lui-même par ce livre des Girondins qui venait à peine de paraître et qui faisait si grand bruit dans le monde ?*⁴⁹

Alors, oui, je conclurai avec Henri Guillemin que la « *bataille de Dieu* », ce n'est qu'une... façon de parler. »

Obstacles psychologiques et idéologiques

Selon moi, malgré toute la générosité privée qu'on peut prêter, sans se tromper, à Alphonse de Lamartine; plusieurs obstacles psychologiques et idéologiques expliquent son attitude hésitante face à la question sociale pendant la deuxième République.

D'abord, cet aveu capital en 1857, dans le *Cours familier de littérature* :

Avant 1848, « *je ne connaissais pas les prolétaires des villes.*⁵⁰ »

Lamartine, en effet, est un homme de la campagne. Il le dit en prose comme en vers.

*Loin de moi les cités et leur vaine opulence
Je suis né parmi les pasteurs !*⁵¹

Il déclare aux Gardes nationaux réunis le 25 octobre 1848 devant le perron du château de Monceau : « *Je suis paysan comme vous et la république agricole me plaît le plus*⁵² ». ».

Lamartine soulignait dans l'*Histoire des Girondins*, que Robespierre partageait le même sentiment⁵³.

Dans la biographie de *Jacquard*, l'inventeur du métier à tisser publiée en 1853, Lamartine oppose, comme Robespierre, la vie des ouvriers des campagnes à celle des ouvriers des villes. Les premiers vivent au grand air, mènent une vie saine, ont des occupations multiples et variées. Ils sont heureux, sans être envieux, prompts à aider le malheureux, non pas avec de l'argent, mais avec de la nourriture. Ils épargnent, acquièrent une petite terre qui leur suffira et qu'ils lègueront à leurs enfants.

Dans la critique des *Misérables*, écrite en 1862, Lamartine ne comprend pas que Jean Valjean, n'ait pas demandé aux paysans de son village, un pain pour les cinq enfants de sa sœur. Il l'aurait obtenu, sans avoir besoin de briser le grillage et la vitre de la boulangerie ⁵⁴ ! Sa vie eût été bien différente.

Ses sentiments vis-à-vis des paysans n'ont rien à voir avec ceux qu'il a montrés vis-à-vis des prolétaires de l'Athénée ouvrier.

Un de ses valets a noté à ce propos un souvenir curieux. Dans ses balades à cheval à Saint-Point, Lamartine aimait être seul... pourtant, quand il apercevait Pierre, le cantonnier- celui qu'on appelait Pierre l'Imbécile dans le patelin, il l'appelait. Et celui-ci le suivait pendant de longs moments en parlant sans arrêt. Lamartine souriait – chose rare chez cet homme à l'aspect sévère – et, quand il rentrait au château, il était de bonne humeur pour toute la soirée. Que pouvait bien lui raconter ce personnage un peu curieux ? Son valet se le demandait, et nous ne le saurons jamais. ⁵⁵

Lamartine regrettait l'exode des campagnes. Il ne comprenait pas les mobiles de ceux qui émigraient. Sans doute, selon lui, étaient-ils attirés par la cupidité ⁵⁶ ?

C'était l'écoulement des bagnes et des cachots

Il ne découvre vraiment les prolétaires des villes qu'à Paris, le 24 février 48. Pendant toute la journée, la foule avait occupé l'Hôtel de Ville et la place de Grève.

La nuit avait laissé aussi une partie de cette écume en haillons de la population vicieuse des grandes capitales que les commotions soulèvent et font flotter quelques jours à la surface, jusqu'à ce qu'elle retombe dans ses égouts naturels, hommes toujours entre deux vins ou entre deux sangs, qui flairent le carnage en sortant de la débauche et qui ne cessent jamais d'assiéger l'oreille du peuple qu'après qu'on leur a jeté un cadavre, ou qu'on les a balayés dans les prisons comme l'opprobre de tous les partis, c'était l'écoulement des bagnes et des cachots ⁵⁷.

La pègre, des gens effrayants, vis-à-vis de qui il éprouve un sentiment de recul.

Lamartine a peu évoqué les prolétaires dans ses œuvres. On les retrouve en 1850, dans un numéro du *Conseiller du Peuple*. Il y raconte ce qu'il a aperçu de loin jadis à Londres au cours de deux séjours en 1822 et en 1831.

Il a croisé là, sortant des caves ou des greniers, une « vermine humaine », de véritables armées de prolétaires sans pain mêlant hommes et femmes, dévergondées sans doute, déambulant dans les quartiers immondes de Londres en poussant des hurlements, des gémissements et des rires sataniques. ⁵⁸. C'était la guerre sociale en marche. Bref, il en a rapporté des visions à la Jérôme Bosch.

En 1853, dans la biographie de *Jacquard* ⁵⁹, Lamartine évoque cette fois les canuts lyonnais qu'il a observés durant l'hiver 1810, quand il étudiait le droit dans cette ville.



Fumée, humidité, saleté, bruit « incessant et monotone des métiers ». Dans les « cellules de travail », il découvre des êtres à « la taille courte », difformes, avec, sur le visage, « une sorte de stupeur mécanique ». Leur travail « n'exerce en rien ni l'intelligence ni le cœur » ; « un seul geste éternellement répété, depuis le berceau jusqu'à la mort. » Ils ne sortent que le dimanche; on les retrouve dans les guinguettes, leur seule distraction. Précocement vieux, ils « se lassent du travail, se livrent à la boisson, et meurent à la charge des hospices. On les enterre dans la fosse commune. C'est une bouche de moins à nourrir dans la famille. Et voilà une race d'hommes ! »

Si Zola émeut le lecteur lorsqu'il raconte la vie de Gervaise et de Coupeau dans *L'Assommoir*. Lamartine, par contre, ne suscite aucune empathie à l'égard des canuts de Lyon ou des ouvriers de Londres. Seulement de la répulsion et de la peur.

Visiblement, il déteste cette populace, et même ses professions.

Quand il évoque, dans les *Girondins*,⁶⁰ Jourdan dit Coupe-Tête, le révolutionnaire sanguinaire qui s'est illustré à Paris et à Avignon, Lamartine écrit : il fut « *successivement boucher, maréchal-ferrant [...], déserteur, palefrenier, marchand de vin dans un faubourg de Paris, il avait écumé dans toutes ces professions abjectes les vices de la populace.* »⁶¹

Professions abjectes ?... Le palefrenier ou le maréchal-ferrant étaient fort utiles à l'époque, et particulièrement à un Lamartine, cavalier assidu. Pourquoi ce mépris vis-à-vis des professions manuelles ? Même jugement sur Jacquard. Il consacre un ouvrage à celui-ci dans une série de biographies intitulée *Vie de quelques Grands hommes*. Entre Homère, Cicéron, Gutenberg, Christophe Colomb et quelques autres, Jacquard est disqualifié : à la 113^e page du livre, Lamartine écrit : « *On lui avait tant dit [à Jacquard] qu'il était un grand homme qu'il l'avait cru : il n'était qu'un grand mécanicien.* »⁶²

Dans les villes, Lamartine voit tout en noir, hommes et professions.

– « *Ah ! quelle écume, Monsieur, il y a dans ces grandes villes,* lui dit Geneviève, la servante de Jocelyn, qui a séjourné quelques semaines à Lyon. *Toute la boue ne va pas dans les égouts, allez !* »⁶³

En 1848, Lamartine ne cachera pas son manque d'estime pour l'ouvrier Albert, qu'on lui a imposé dans le gouvernement provisoire.

De même, en 1849, il s'interroge, avant les législatives sur l'opportunité de choisir des ouvriers comme représentants du peuple. Quelques-uns peut-être pour représenter les quatre ou cinq millions d'hommes qui vivent de leurs bras et qui ont plus de besoins que les mieux lotis, mais il faut bien les choisir. Laissons là ceux qui crient et choisissons ceux qui pensent et qui ont du bon sens.⁶⁴

« J'adore la propriété »

Autre paramètre essentiel de la pensée politique de Lamartine : son amour absolu de la propriété

« *Je ne connais pas en France un homme qui aime autant que moi la propriété* » dira-t-il le 6 septembre 1848 à la tribune de l'Assemblée.

Elle est le mobile de tout travail, le réservoir de toute épargne, le stimulant de toute industrie, la rémunération de tous les travailleurs, l'accès possible à la propriété, pour eux comme pour nous, sans cesse montré à leurs yeux.

*Je l'adore comme principe divin, comme loi de Dieu, et non pas comme loi humaine, comme fibre constitutive de la nature de l'homme, s'il m'est permis de parler ainsi; il m'a été de tout temps impossible de comprendre aucune nature de société qui n'eût pour base cette loi même de la propriété.*⁶⁵

La Constituante de 1789 n'avait-elle pas déclaré déjà que la propriété était un droit inviolable et « sacré » ?⁶⁶

Henri Guillemin tiquait sur l'adjectif « sacré ». Les Constituants de 1789, dit-il, étaient en majorité des voltairiens qui savaient distinguer le concret et les fictions. L'Argent était le concret, mais pour lui donner un poids solide ils y ont ajouté le terme « sacré », réservé jusqu'alors aux choses religieuses⁶⁷.

Autant dire qu'il n'est pas question pour Lamartine d'y porter la moindre atteinte. Les utopistes, les partageux, sont les pires menaces pour la propriété.

Déjà en décembre 1847, Lamartine s'inquiétait de la concurrence que le travail à moindre coût dans les prisons et les couvents pouvait représenter. Il proposait à l'Académie de Mâcon d'organiser un concours pour suggérer des activités *non concurrentielles* aux détenus et aux femmes dans les couvents ⁶⁸. Lui-même, pour le travail en prison, en proposait deux : créer des mosaïques ou fabriquer des tapis de paille, de jonc ou de feutre à bas prix pour le peuple.

La liberté économique, telle que l'entendaient les possédants, Henri Guillemin la qualifie de jeu de mots. On entend « liberté », mais il s'agit de la seule liberté du fabricant, pas du tout celle de l'ouvrier. Le fabricant choisit librement les ouvriers au moindre prix; l'ouvrier, lui, est libre d'accepter l'offre ou la mort par inanition. « *Ton travail pour tant, ou crève* » ⁶⁹.

En effet, la loi Le Chapelier du 14 juin 1791, toujours en vigueur, interdisait le droit de pétition, la grève, les associations professionnelles. Lamartine concédait cependant que, dans certains cas extrêmes, l'État pouvait jouer le rôle de Prud'homme ⁷⁰.

La force des choses

Troisième donnée psychologique ou philosophique : Lamartine, dans beaucoup de domaines, se sent paralysé dans son désir de changer la société par ce qu'il appelle « la force des choses », autrement dit la fatalité, tout ce qui s'impose à l'individu et limite son libre arbitre.

Pour lui, l'inégalité de rang et de destinée est établie par « la nature et le temps ». ⁷¹ La société ne saura jamais, quoi qu'elle fasse, les supprimer complètement. L'homme ne peut rien contre « la force des choses ».

Il l'affirme dans son discours de réception à l'Académie française.

Nous naissons dans la classe pour laquelle la fortune nous a marqués; la société presse ses rangs à droite et à gauche, il faut suivre ceux qui nous précèdent, poussés par ceux qui nous suivent dans un lit social déjà creusé devant nous; nous y marchons d'un pas plus ou moins ferme, avec la seule distinction de nos forces ou de nos faiblesses individuelles, nous arrivons au terme; si nous en valons la peine, on nous nomme, on nous caractérise en deux mots ! Et voilà la page de notre vie dans un siècle ! » ⁷²



L'ordre social et la démocratie

L'ordre social, l'ordre établi, fondé sur les classes sociales, est donc tel que Dieu l'a voulu. Et quand Lamartine définit la démocratie, le 4 juin 1843, au Banquet de la ville de Mâcon, il exprime cette certitude dans un discours .

La société politique est ce qu'elle doit être : une. La tête sera toujours la tête, malheur à une nation qui se décapiterait ! Ce que nous voulons, c'est que la démocratie se compose de la tête, du corps et des membres ⁷³.

La tête, c'est, bien sûr, l'élite; le corps, la bourgeoisie; et les membres, *cette classe innombrable de la population laborieuse, qu'on appelle les masses, d'où sortent, précise-t-il, VOS soldats, VOS ouvriers, VOS travailleurs [...]* »

Adjectifs possessifs révélateurs : ils indiquent des liens de subordination, de possession et d'utilité. Ils ne

reflètent pas une réelle pensée démocratique chez Lamartine.

La *Revue des Deux mondes* partage son avis : l'ordre établi, c'est « *l'ordre que Dieu même a fondé* ⁷⁴ »

Ce n'est pas l'avis d'Henri Guillemin, je ne vous l'apprends pas. Pour lui, l'ordre établi, c'est « *le désordre établi* » ou « *l'immobilisation violente d'un désordre* » ⁷⁵.

La misère

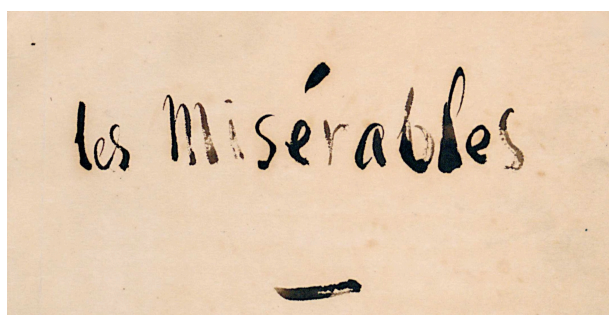
L'idée de « la force des choses » opposera également Lamartine et Victor Hugo sur une autre question, celle de la misère.

Pour Lamartine, attribuer la misère, comme le font certains, à la structure de la société et à ses lois, c'est se tromper. Prétendre l'abolir en s'attaquant à la société est donc inacceptable.

Quand le 9 juillet 1849, Victor Hugo demande à l'Assemblée nationale d'abolir la misère qui est une maladie du corps social par des lois, Lamartine n'est pas présent, une crise de rhumatisme le retient au lit. Sinon, sans aucun doute, il aurait répliqué.

Vingt-huit ans plus tard, Lamartine saisit l'occasion, lorsqu'il découvre *Les Misérables*. Il s'apprête à rédiger une critique du livre, mais comme il craint de blesser son ami Victor Hugo, il lui écrit préalablement : il combattrait, dit-il, dans cette critique « *le socialisme égalitaire, qu'il déteste.* »

Hugo lui donne le feu vert, en réaffirmant sa philosophie avec une conviction et dans un style de combat.



Où, autant qu'il est permis à l'homme de vouloir, je veux détruire la fatalité humaine: je condamne l'esclavage, je chasse la misère, j'enseigne l'ignorance, je traite la maladie, j'éclaire la nuit, je bais la haine... Voilà ce que je suis, et voilà pourquoi j'ai écrit les MISÉRABLES. Dans ma pensée, les Misérables ne sont autre chose qu'un livre ayant la fraternité pour base, et le progrès pour cime ⁷⁶.

Lamartine se lance alors. Il rédige une critique de plus de trois cents pages.

« Les Misérables sont [...] un livre très dangereux de deux manières : non seulement parce qu'il fait trop craindre aux heureux, mais parce qu'il fait trop espérer aux malheureux. » ⁷⁷

Hugo propose l'impossible. Lamartine s'acharne à contredire sa thèse⁷⁸. Ce n'est pas la société qui a fait l'inégalité des natures et des conditions, c'est Dieu. Adressez-vous donc à Dieu, qui a fait l'homme misérable, n'ajoutez pas le supplice de haïr la société ⁷⁹.

Soit dit en passant, s'il ne ménage pas l'idéologie de Hugo, il ne ménage pas plus l'imagination du romancier. Pour lui, Jean Valjean est « *un scélérat* »; l'évêque Myriel, un « *socialiste ignorant* », Fantine « *une prostituée* »

Quand Hugo découvre les pages de Lamartine, il sourit et il a ce mot que rapporte Édouard Lockroy : « *Essai de morsure par un cygne.* » ⁸⁰

Chacun, Hugo comme Lamartine, restera sur sa position car ils ne s'accordent pas sur « la force des choses ».

La force des choses, écrira Victor Hugo, c'est le travail d'en haut, qui tend à détruire la misère. Eh bien ! À la force des choses, ajoutons l'effort des hommes, à l'action providentielle, unissons l'action sociale, et nous triompherons ! ⁸¹

Lamartine, quant à lui, restera convaincu jusqu'à ses derniers jours de cet inéluctable

déterminisme, de cette fatalité. Aucune égalité, gémissait-il n'est possible, si ce n'est l'égalité du cercueil qui n'a que six pieds pour les uns comme pour les autres ⁸².

Spiritualisme contre matérialisme athée

Quatrième donnée essentielle de la personnalité de Lamartine qui compte dans sa politique : il est spiritualiste. D'instinct, il hait le matérialisme athée : il affirme que cette conception philosophique engendre toutes les utopies antisociales. C'est elle qui dominait la société sous Louis-Philippe.

À la tribune de l'Assemblée, lors du débat sur la Constitution, le 6 septembre 1848, alors qu'une partie de l'assemblée estime qu'un préambule est inutile, il lancera :

La postérité se demandera où donc était l'inspiration immatérielle, spiritualiste de cette grande Révolution ? Il n'est question ici que de boire et manger, vendre et acheter. ⁸³

Et quand, à la même occasion, il définit les notions d'égalité et de fraternité, il donne à celles-ci une connotation évangélique.

L'Égalité, c'est celle des âmes devant Dieu et des citoyens devant la Loi; ce ne sont pas les « égalités chimériques rêvées par des utopistes », subversives des lois de la nature et de la société.

La Fraternité doit aussi être comprise, au sens chrétien, au sens conservateur de la propriété, de la famille et de l'État. Elle doit procurer des améliorations en tous genres à l'espèce humaine par les institutions, l'assistance, la propriété. Rien à voir avec le communisme ni avec les théories des partageux.

Dans *Le Conseiller du Peuple* de novembre 1849, il ne sera pas moins violent :

La grandeur de l'homme et le bonheur ne sont pas dans les basses satisfactions matérielles. [...] Prenez garde au matérialisme abject, au sensualisme abrutissant, au socialisme grossier, au communisme crapuleux, à toutes ces doctrines de chair et de sang, de viande et de vin, de soif et de faim, de salaire et de trafic que vous prêchez exclusivement et pour unique pensée, pour unique espérance, pour seul devoir et pour seule fin de l'homme, ces corrupteurs de l'âme du peuple ! Ils feraient bientôt de vous des esclaves du bien-être et des serfs de vos besoins. ⁸⁴

Affirmer cela, me semble-t-il, c'est témoigner d'une cécité totale face aux besoins essentiels des ouvriers dans leur vie quotidienne.

Selon Lamartine, le matérialisme et l'athéisme engendrent deux passions mauvaises : l'envie dans l'âme du pauvre; l'égoïsme, dans celle du riche. Deux sentiments qui, l'un et l'autre, menacent de mort la société.

La religion, la morale religieuse développe deux vertus, qui sont deux « forces », « sans lesquelles aucune société ne peut se tenir debout, la charité en haut et la résignation en bas ⁸⁵»

C'est ici que Guillemin me glissait à l'oreille : « Je vois chez lui cette idée voltairienne qu'il est bon que les démunis se laissent bernier et endormir par les curés. - Hélas ⁸⁶ ! »

Enseigner la résignation et l'abnégation dans le peuple

Conséquence de cet *a priori* spiritualiste : il faut apprendre aux gens dont le sort est le moins enviable qu'il leur appartient de se résigner pour être heureux. Et de ces déshérités, c'est nous les nantis, dit Lamartine, qui devons être les tuteurs ⁸⁷; il est de notre devoir de les éclairer de plusieurs manières.

Le rôle des instituteurs ruraux

Le but de l'enseignement populaire est d'apprendre l'abnégation à l'égard du bien-être matériel. Il faut que les gens se trouvent heureux dans la condition sociale où la Providence les a mis. Là est le bonheur.⁸⁸

Les instituteurs ne doivent pas pousser leurs élèves à désertir le foyer paternel pour aspirer à des professions supérieures celles de leurs pères, et pour rester ensuite à moitié chemin, debout, envieux et malheureux dans leurs ambitions trompées⁸⁹.

En septembre 1849, après les mauvaises élections législatives du 13 mai, Lamartine accuse les instituteurs d'avoir semé dans l'esprit du peuple les absurdités des doctrines antisociales des démagogues⁹⁰. Ils ont mis en danger la République. Ce n'est pas là leur mission ni leur devoir. Les instituteurs sont des privilégiés par le salaire, le domicile, leur fonction inamovible. Et Lamartine terminait sa diatribe en les menaçant :

Je demanderai que les instituteurs ruraux convaincus de cette félonie contre la morale et les bon sens soient supprimés. [...] Et ce représentant républicain qui aura le courage de frapper sur la partie immorale, gangrénée et anarchique des instituteurs primaires, à défaut d'un autre, savez-vous qui c'est ? Ce sera moi !⁹¹

On devine, les virulentes critiques contre Lamartine qui vont se multiplier dans la presse⁹².

Les écrivains et les journalistes

Comme les instituteurs, les journalistes et les romanciers doivent également s'attacher à répandre de nobles idées dans le peuple et non à attiser les cupidités.⁹³

Lamartine montrera l'exemple en publiant deux romans populaires en 1851 : *Geneviève, histoire d'une servante* et *Le Tailleur de pierres de Saint-Point*.

Ses personnages sont des symboles de l'abnégation, du dévouement, de la charité poussée jusqu'à l'héroïsme. Ils vivent pauvrement, respectent leurs maîtres et adorent Dieu. Des malheurs (rocambolesques) s'abattent sur eux, la misère les écrase, mais ils acceptent la volonté de Dieu et ils attendent la récompense dans l'au-delà. Cela ne les rend ni envieux ni méchants.

Geneviève renonce à se marier pour élever sa sœur cadette. Claude des Huttes¹²⁵, le tailleur de pierres n'épouse pas Denise; il se sacrifie pour que son jeune frère, aveugle, puisse fonder une famille avec elle. Par la suite, la vie de chacun de ces héros est des plus misérables. Geneviève finira sa vie comme servante bénévole de Jocelyn, le curé de Valneige; Claude des Huttes, à la mort de son frère, va épouser Denise, quand celle-ci meurt dans une explosion. Lui-même mourra en tombant du toit qu'il réparait bénévolement pour une pauvre vieille.

L'armée

Autre moyen d'instruire le peuple : le service militaire. Pendant 6 années, l'homme apprend là à se soumettre à la loi et à l'ordre voulu par Dieu.

Dans *Le Conseiller du Peuple*, Lamartine note que les hommes des champs reviennent de l'armée beaucoup plus instruits qu'en y entrant. Ils rentrent perfectionnés au village⁹⁴.

Paradoxalement, Le secrétaire de Lamartine, Charles Alexandre, indique, en 1851, qu'il arrivait à Lamartine « d'enlever au service militaire des enfants de ses vigneron, et à payer leurs remplaçants⁹⁵ ». Il est vrai qu'une absence de six années, loin de l'exploitation, c'était bien long.

Le suffrage universel et la question sociale

Les obstacles psychologiques et idéologiques que je viens d'évoquer expliquent les opinions et les décisions de Lamartine dès son entrée au Gouvernement provisoire.

Je l'avais montré à Henri Guillemin sur deux questions essentielles : les modalités des élections et la question sociale.

Modalités des élections, d'abord.

Lamartine et la majorité du gouvernement veulent que leur dictature soit brève.

Par contre, le socialiste Louis Blanc et l'ouvrier Albert –c'est-à-dire la minorité du gouvernement, soutenue par les clubs– souhaite retarder la date des élections. Ils craignent que les électeurs des campagnes, conditionnés par des siècles d'endoctrinement, poussés par les pouvoirs locaux et le clergé, n'émettent des votes réactionnaires ⁹⁶.

La majorité fixe la date des élections au 9 avril et au suffrage universel direct. Tout Français de 21 ans, ayant 6 mois de résidence dans la commune et jouissant de ses droits civiques est électeur. Fini le suffrage censitaire. On ne comptera plus les sous, on comptera les âmes, dit Lamartine.

Pendant – et c'est là quelque chose qu'Henri Guillemin ne mentionne pas – Lamartine ne souhaitait pas le suffrage *universel direct*. Il aurait voulu le suffrage *universel indirect*, autrement dit le suffrage à deux degrés ⁹⁷. Il le souhaitait déjà en 1831, dans *La Politique rationnelle* ⁹⁸. Il l'avait répété le 24 octobre 1847 dans le journal *La Presse* ⁹⁹.

Mécanisme simple : tous les citoyens d'un canton élisent 40 ou 50 *électeurs* pour 3 ou 6 ans. Ils donnent ainsi procuration à des gens éclairés, connus, expérimentés de choisir le représentant qui convient. À chaque élection, seuls ces 40 ou 50 électeurs se déplacent au chef-lieu de l'arrondissement ou du département ¹⁰⁰. Gain de temps pour tous, moins de perturbations.

On devine l'arrière-pensée de Lamartine : les électeurs des campagnes allaient peut-être choisir des démagogues qui leur promettaient le paradis, mais qui bouleverseraient l'ordre social. Pour ne pas courir ce risque, assez peu probable, car les campagnes lui paraissaient rassurantes, ça aurait été bien de confier le choix définitif à des notables, à des nantis. Mais il n'a pas convaincu ses collègues du gouvernement. Lord Normanby, l'ambassadeur d'Angleterre, lui avait rappelé que sur 8 millions d'électeurs, 6 millions et demi ne savaient ni lire ni écrire ¹⁰¹.



En attendant les élections, Lamartine est bien souvent amené à parler aux masses qui se pressent autour de l'Hôtel de Ville. Tantôt, il doit calmer des foules menaçantes, tantôt il doit simplement les remercier de leur soutien et des petites contributions volontaires qu'ils apportent à la République. Les autres membres du Gouvernement, qui savent ses talents de conciliateur et ses dons d'improvisation, lui délèguent volontiers l'honneur de ces rencontres. Lamartine renvoie presque tous ses interlocuteurs heureux ou calmés. Marx et Engels le surnommaient « *le traître aux belles phrases* » ¹⁰².

Anecdote amusante : un jour, une députation de *Vésuviennes* s'annonce. Ce sont des femmes du peuple qui avaient pris les armes en février et qui revendiquaient l'égalité absolue avec les hommes. D'aspect, elles rappelaient les tricoteuses de la Terreur. Une cinquantaine de ces mégères avaient envahi le bureau de Lamartine. Elles venaient lui exprimer leur admiration pour son rôle et désiraient, au nom de

toutes les autres vésuviennes, lui donner l'accolade.

Elles n'étaient pas précisément belles, dira Lamartine évoquant ce souvenir. Aussi, se laisser embrasser par elles était au-dessus de ses forces. Il eut, heureusement, une inspiration :

– *Citoyennes*, dit-il à ces dames, *merci pour les sentiments que je vous inspire; j'en suis aussi fier que profondément touché... Mais, laissez-moi vous le dire, des patriotes telles que vous ne sont pas des femmes; elles sont des hommes; or, entre hommes, on ne s'embrasse pas, on se tend la main.*

Et c'est ainsi qu'il évita des tendresses qui répugnaient à sa nature délicate ¹⁰³.

Revenons aux élections, postposées, pour des raisons pratiques, du 9 au 23 avril.

C'est le jour de Pâques. Les électeurs des campagnes se réunissent devant l'église et partent en cortège, deux par deux, au pas militaire, tambour battant, précédés par les autorités municipales et le curé ¹⁰⁴. Ils se dirigent vers les chefs-lieux de canton, situés parfois à cinq ou quinze kilomètres. La plupart des électeurs tiennent dans la main la liste des « bons » candidats que les notables leur ont désignés. Mais l'enthousiasme est là. C'est l'illusion lyrique : 85 % des inscrits sont présents.

Le soir de ces premières élections, à Paris, Lamartine passe devant une église. Au son de l'orgue et des psaumes, une foule de gens de tous âges entrent et sortent de l'édifice. Ils ont « *les yeux pleins de regards sur l'avenir.* » Lamartine, incognito, entre dans l'église et va s'agenouiller à l'ombre d'une colonne. Là, « *il rend grâce à Dieu. Son œuvre est accomplie.* » ¹⁰⁵

Résultats de ces élections ? Lamartine juge d'abord qu'elles ont assuré la majorité aux « modérés ». Il se déjugera plus tard et reconnaîtra la victoire de la réaction contre la République ¹⁰⁶.

Plus clairvoyant, Alexis de Tocqueville constate immédiatement que l'Assemblée constituante « *renferme bien plus de grands propriétaires et même de gentils hommes qu'aucune des Chambres élues par le suffrage censitaire* » et que le parti religieux y est plus nombreux que *sous la Restauration* ¹⁰⁷.

Quant à Lamartine lui-même, il a été élu dans dix départements et totalise près de deux millions de voix. La majorité conservatrice et réactionnaire attend qu'il se mette à sa tête – n'est-ce pas un aristocrate qui a des châteaux et des terres ? N'a-t-il pas tenu tête – et heureusement, pense-t-elle – aux socialistes et à la démagogie ? Qu'il prenne donc la dictature ¹⁰⁸.

La commission exécutive et la roche tarpéienne

Lamartine refuse la dictature; il tient à la République ¹⁰⁹. Alors, l'Assemblée qui souhaite, au contraire, en finir avec ce régime où la « vile multitude » a son mot à dire, prend la décision de remplacer le gouvernement provisoire par une « Commission exécutive » de cinq membres.

On évincera ainsi du pouvoir les indésirables, Louis Blanc, l'ouvrier Albert et Ledru-Rollin. Mais Lamartine les déçoit encore : il n'accepte de faire partie de la Commission exécutive que si son collègue, Ledru-Rollin, un républicain radical, figure à ses côtés. C'en est trop pour les réactionnaires : Lamartine est désormais l'homme à abattre. La roche tarpéienne n'est pas loin. Il y aura les Journées de Juin, provoquées par les réactionnaires, les élections présidentielles où Lamartine fait un score dérisoire – quelque 18 000 voix –, et en 1849, les élections législatives où il ne sera pas même élu.

Alors, à ce moment, à nouveau, dans *Le Conseiller du Peuple*, la revue qu'il vient de créer, Lamartine reparle du suffrage universel *indirect* à deux degrés ¹¹⁰. Actuellement, reconnaît-il, ce mode de scrutin ne serait sans doute pas bien reçu. Aussi, pour rendre quelque « vérité » à l'élection, pour que l'électeur sache pour qui il vote, il faudrait revenir à une autre solution qu'il avait proposée sans succès au Gouvernement provisoire : diviser la France en 750 entités territoriales de 40 à 45 mille habitants. De petites entités où les électeurs connaîtraient les candidats, où les bureaux de vote seraient proches ¹¹¹. Il faudrait, par la même occasion, supprimer le scrutin de listes; de ces listes, établies loin des électeurs par des partis, par des clubs, qui alignent des noms de candidats, inconnus des électeurs.

Si le vote se rapproche du domicile des prétendants, alors la propriété pourra se réjouir.

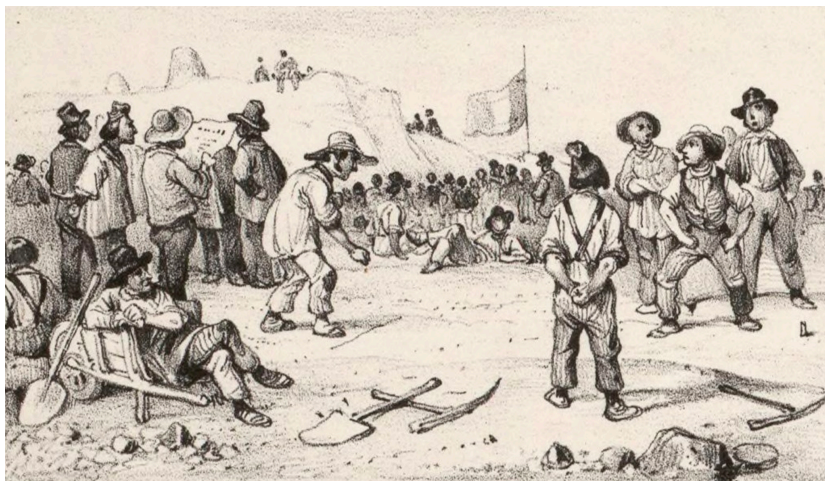
*Ainsi, dira-t-elle, je reprendrai mon naturel ascendant, si je suis bienfaisante, dans les campagnes où je possède mes terres et mes foyers. Je redeviendrai l'aristocratie volontaire et légitime de la république, les services que je rendrai à MES voisins et à MES cultivateurs seront mon honorable féodalité, cette féodalité sera dans les cœurs la plus solide de toutes.*¹¹²

Autrement dit, ce sera, dans la République, un retour à l'ordre social ancien. C'est bien ce que recherche Lamartine.

La question sociale et la Commission du Luxembourg

Comme la question du suffrage, la question sociale se pose dès les premières heures de la République. Des milliers de chômeurs parisiens battent le pavé.

Le 25 février 1848, le Gouvernement provisoire crée les Ateliers nationaux et les chômeurs engagés sont tellement nombreux que le travail à offrir manque. Alors, la plupart du temps, on leur confie de travaux de terrassements, qui ne font pas concurrence au travail libre, voire des travaux inutiles ou rien du tout.



De sa fenêtre, Victor Hugo verra ces ouvriers, sous les arcades de la place des Vosges, qui jouent interminablement au bouchon ou qui dorment ... pour gagner leur vingt sous¹¹³.

Au moment de l'instauration de ces Ateliers nationaux, Louis Blanc, membre du gouvernement provisoire, qui rêve, lui, d'une démocratie sociale, demande la création d'un ministère du Travail pour mettre en œuvre ce qu'il appelle l'Organisation du travail¹¹⁴.

Il s'agirait pour l'État de financer la création d'*ateliers sociaux* qui seraient ensuite autogérés par les travailleurs. De plus, l'État fournirait du travail à tous les citoyens et assurerait les moyens de vivre à ceux qui sont dans l'incapacité de travailler.

Refus absolu de ses collègues. Pas question pour l'État de mettre en œuvre ce programme. Il porterait atteinte, par la concurrence, au travail des ateliers et de l'industrie libres, c'est-à-dire à la propriété privée. C'est d'ailleurs pour contrecarrer ce projet que les ateliers nationaux ont été organisés temporairement.

Ah ! Ce Louis Blanc ! Lamartine s'en serait bien passé dans le gouvernement, mais les extrémistes l'ont imposé.

Louis Blanc était de petite taille (1 mètre cinquante, dit-on) et avait l'aspect juvénile. Quand il parlait à la tribune, il devait monter sur un tabouret. Dans les bistrotts, les plaisantins demandaient *un petit blanc*. Hugo rapporte une autre plaisanterie qui se chuchotait dans l'Assemblée : Louis Blanc, en compagnie d'une demoiselle fort jolie et de grande taille, monte l'autre jour dans un omnibus. Au moment où la dame s'assied, le conducteur lui crie en montrant Louis Blanc : *"Madame, vous savez que le petit paie place entière !"*¹¹⁵

Lamartine est particulièrement hostile, au projet du petit socialiste. Il refusera toujours, dit-il, de signer un décret où figurent, associés, les mots « organisation du travail », même si on le met à la bouche d'un des canons qu'on aperçoit sur la place de Grève. Signer ça, ce serait la suppression de



toutes les relations « libres » entre les hommes. Ce genre de bravade était habituel chez Lamartine.

Devant ce refus, Louis Blanc menace de démissionner. Pour éviter cette démission qui serait mal acceptée par la partie avancée des ouvriers, *un modus vivendi* est trouvé : la création d'une "commission de gouvernement pour les travailleurs", qui siègera au Palais du Luxembourg. Louis Blanc et l'ouvrier Albert la présideront. Des ouvriers et des économistes étudieront là les théories sociales qui permettraient d'apporter des solutions aux questions du travail.

Lamartine et la majorité du Gouvernement considèrent la Commission des travailleurs comme une « soupape de sûreté ». La question de l'organisation du travail est ainsi postposée *sine die*¹¹⁶. Lamartine espère que la discussion sur toutes ces élucubrations sociales montrera vite leur absurdité aux ouvriers.

En fait, Lamartine ne sait rien de ces théories. Il se fait l'écho des propos recueillis chez les gens de son monde. « Il nous consterne, dit Henri Guillemin, par des sottises. »¹¹⁷.

Déjà en 1844, de toute la vigueur de son incompetence, il avait fait, à la tribune de l'Assemblée, le procès de « l'organisation du travail »¹¹⁸. Louis Blanc avait conclu que, probablement, Lamartine « *ne nous a même pas fait l'honneur de nous lire* »¹¹⁹.

Dans la réalité, la Commission du Luxembourg inquiète les fabricants. Des usines ferment, la production et la consommation ralentissent, des emplois disparaissent. Certains ouvriers s'interrogent sur le bon sens de la Commission des Travailleurs : est-ce que tous les ouvriers, inégaux en force ou en activité, doivent être payés pareillement ? Ne nous promet-on pas l'impossible en ajournant les résultats, alors que nous ne pouvons ajourner nos besoins¹²⁰ ?

Cette commission, si décriée, aura pourtant un rôle de conciliateur dans des différends entre patrons et ouvriers et elle apportera quelques avancées concrètes à la législation du travail.

Elle obtient la réduction d'une heure de la journée travail : au lieu de 12 heures, on travaillera désormais 10 h à Paris et 11 h en province. *La Revue des Deux-Mondes* y verra une atteinte aux fortunes privées qui jette le désordre dans l'industrie¹²¹. « *Une mesure qui ne tient pas compte, dit-elle sans rire, des conventions librement consenties entre le maître et l'ouvrier* »¹²².

Deux autres mesures sont également décidées par cette Commission : la suppression du marchandage et la suppression du travail dans les prisons et dans les couvents afin d'empêcher la concurrence à bon marché¹²³.

La commission mettra également sur pied plusieurs ateliers sociaux, autogérés.

L'association des tailleurs de Clichy

Un exemple parmi d'autres : l'atelier des 2000 tailleurs, installé à la prison de Clichy, –espace libre depuis la suppression de la contrainte par corps pour dettes. Cet atelier va fabriquer dix mille uniformes pour la Garde nationale. Une commande du Gouvernement, destinée à équiper gratuitement les citoyens pauvres qui rejoignent cette milice, ouverte désormais à tous les citoyens.

Tous les ouvriers de l'association de Clichy ont touché le même salaire et se sont partagé les bénéfices à parts égales¹²⁴.

Un résultat bien différent de celui des ateliers nationaux, volontairement improductifs et très onéreux pour l'État. Le petit Blanc a eu quelques visions !

Les solutions lamartiniennes à la question sociale

Opposé au socialisme, au communisme, à tout ce qui est utopie à ses yeux, Lamartine a-t-il proposé des solutions concrètes à la question du travail ?

Le droit de vivre

Dès 1844, Lamartine accepte le principe du droit au travail, entendu comme « le droit de vivre »¹²⁵. La société doit garantir ce droit, dans des circonstances particulières, à l'ouvrier privé de travail ou victime d'une calamité pour qu'il puisse se nourrir et nourrir sa famille.

Il ne concerne, selon Lamartine, que les prolétaires des villes, à la merci des pénuries, des pertes d'emploi, des fermetures d'usines et d'ateliers, de la concurrence étrangère.

Ne sont pas concernés, les agriculteurs qui vivent sur leur terre et bénéficient de leur production, et les travailleurs locaux qui ont une clientèle régulière et une production adaptée (les bouchers, les tailleurs etc.)

Le ruissellement ou la solidarité du capital et du salaire

Pour le reste, Lamartine semble croire à la théorie du ruissellement. Capital et travail sont solidaires et il n'y a pas lieu de chercher d'autre solution. Il partage en cela l'opinion du maréchal Bugeaud ¹²⁶ qui, en janvier 1848, lui avait illustré ce point de vue au moyen d'une comparaison :

Comme les eaux de la mer et toutes les eaux retournent aux montagnes par l'évaporation, la fortune du riche retourne au pauvre par les dépenses du riche, utiles ou luxueuses. Ainsi, ces beaux édifices, ces hôtels qu'on admire à Paris, le peuple en a déjà reçu la valeur; c'est la source et l'origine d'une multitude de petites propriétés dans la Creuse, le Limousin et ailleurs encore. [...] Tous nos intérêts sont solidaires ¹²⁷.

Lamartine tient ce même raisonnement dans des discours en 1850.

Ainsi il soutient le projet de subvention du Théâtre Italien de Paris, contre les députés qui refusent cette subvention publique sous prétexte de défendre l'intérêt du peuple contre l'aristocratie.

Mauvais raisonnement, réplique Lamartine. Vous ne faites pas payer les plaisirs des riches par les pauvres. Vous donnez du travail et un salaire à tous ceux qui travaillent dans l'industrie des théâtres en France, vous donnez des aliments à toutes ces familles et à leur enfants. En conclusion, « *c'est à eux que vous donnerez ces 60.000 francs.* ¹²⁸ »

Il faut donc que les mentalités changent, que toutes les catégories sociales se persuadent de cette vérité sociale et qu'elles fusionnent en une seule : le peuple ! ¹²⁹

Qu'est-ce qui empêche cette fusion, sinon les seules mauvaises passions des uns et des autres ? On a aperçu déjà ce raisonnement lorsque Lamartine parlait contre le matérialisme athée.

Pour le riche propriétaire, la charité est d'abord un devoir moral. Il ne la possède qu'à des conditions de justice, d'utilité, de répartition. [...] Au-dessus du droit de propriété, il y a le « droit d'humanité ¹³⁰ ».

Une conviction que Lamartine exprime dès les années 1830. En 1832, une épidémie de choléra sévit à Paris et l'on craint qu'elle n'affecte bientôt Mâcon. Lamartine participe au comité de salubrité de Mâcon, et il en parle à Virieu. Il s'indigne lorsqu'il apprend qu'à Paris, où la mort plane, de "braves gens" qui ont de 100 à 500 milles livres de rente souscrivent bravement pour 50 ou 100 francs, le prix d'une loge d'un soir aux Italiens. « *Oh ! Que je voudrais que la misanthropie ne fût pas un vice ! Il y a de quoi en avoir.* ¹³¹

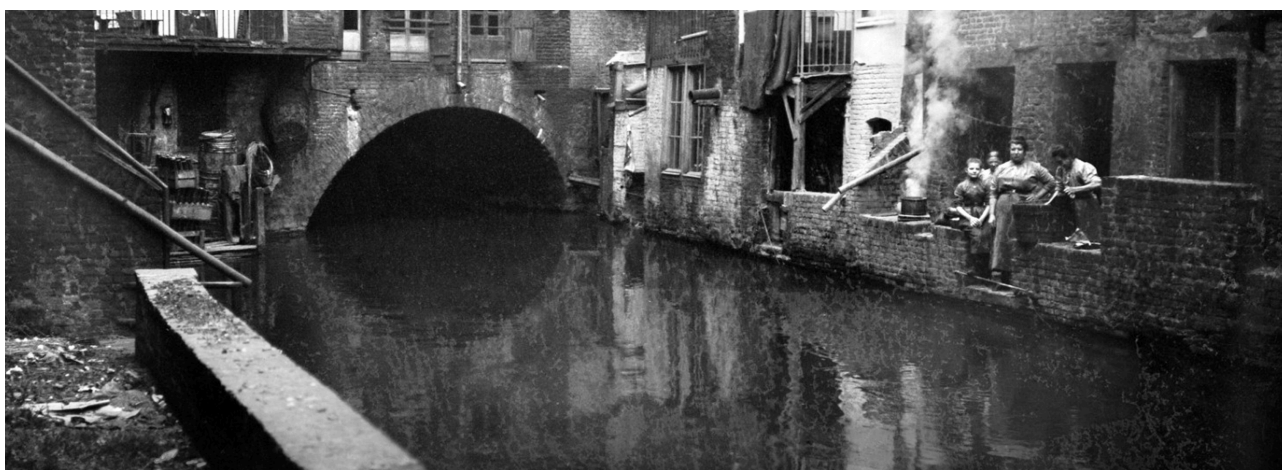
On peut objecter à Lamartine que la charité privée ne s'attaque pas aux causes structurelles de la pauvreté; qu'elle l'entretient et la pérennise. Par contre, si l'État intervenait, il pourrait réduire durablement les difficultés, mais Lamartine craint toujours des mesures de type révolutionnaire.

Lui, personnellement, et toute sa famille, sont des modèles de charité.

À Saint-Point, Julia de Lamartine, qui a alors environ dix ans, rencontre la pauvre mère Jeanne en pleurs, désespérée : sa vache, son unique vache, sa seule source de revenus, vient de mourir.

Touchée par la détresse de la vieille dame, Julia lui demande ce que coûterait un nouvel animal. – 150 francs...¹³². Julia court aussitôt vers le château et saisit sa tirelire. Elle contient environ 300 francs. Le jour même, la mère Jeanne aura une nouvelle vache.

Ce qui est à remarquer dans cette anecdote, outre la générosité de Julia, c'est que la petite fille détient en argent de poche une somme équivalente au *salaire annuel* d'un ouvrier en filature¹³³.



Les sept-dixièmes des ouvriers, eux, à la ville comme à la campagne, peuvent à peine avec ce salaire annuel se nourrir, se vêtir et se loger correctement...¹³⁴

Quand Lamartine parle de la possibilité d'universaliser la propriété, il est donc en plein irréalisme.¹³⁵ Il vit alors dans ses domaines. Il n' imagine pas la vie que connaît une grande partie de ce peuple dont il parle.

Lamartine aurait dû lire le rapport du docteur Villermé sur la condition des ouvriers du textile. C'est l'Académie des sciences sociales qui l'avait chargé le médecin de cette étude, publiée en 1840¹³⁶. Lamartine y aurait découvert les salaires de misère, la malnutrition, les logements insalubres, la faible espérance de vie des ouvriers. Lamartine n'a pas lu non plus l'étude sur les classes ouvrières en 1848 de l'économiste Adolphe Blanqui¹³⁷. Il n'a pas visité les caves de Lille comme Victor Hugo, qui y a découvert d'atroces misères¹³⁸.

L'impôt sur le revenu et la nationalisation des chemins de fer

Restent pour finir deux remarques que m'adressait Henri Guillemin.

« Lamartine, en juin 1848, m'écrivait-il, a été renversé par une Assemblée peuplée d'ultra-conservateurs; c'est qu'il avait un programme, à leurs yeux inadmissible, scandaleux, dévastateur. Ne réclamait-il pas, en effet, la nationalisation des chemins de fer, une rétribution correcte pour les instituteurs, et surtout la spoliation, « l'inquisition sur les fortunes », comme dira Thiers, l'horrible impôt sur le revenu ? »

Henri Guillemin ne se trompe pas. Le 8 mai 1848, devant l'Assemblée constituante qui tient ses premières séances, le Gouvernement provisoire dépose ses pouvoirs. Chaque ministre démissionnaire vient exposer son rapport d'activités. Garnier-Pagès, le ministre des finances indique que le Gouvernement provisoire, face aux grandes difficultés financières, a envisagé de décréter l'impôt sur le



revenu et la nationalisation des chemins de fer. Mais, l'instauration de l'impôt sur le revenu demandait trop de temps : il aurait fallu quatre mois pour établir les rôles et les montants de recouvrement. On a préféré établir un impôt temporaire de 45 centimes (par franc, soit 45 %), appliqué essentiellement sur l'immobilier, épargnant ainsi largement les plus démunis. ¹³⁹

Henri Guillemin a raison de souligner ce projet. C'était bien, en mai 1848, un souhait de Lamartine et du gouvernement provisoire d'imposer l'impôt sur le revenu, et cela horrifiait les « gens de bien ».

Mais, dès 1850, dans *Le Passé, le Présent et l'Avenir de la République*, Lamartine revient sur cette question et conclut que le moment n'est pas venu. Sans doute, écrit-il, il faut voter le principe, mais pas l'impôt. Une considération l'arrête : si cet impôt réduisait l'aisance et le luxe des riches, aussitôt cela ruinerait le travail et affamerait les ouvriers ¹⁴⁰. Il ne faut donc pas l'instaurer maintenant.

Deuxième projet évoqué par Garnier-Pagès dans son rapport du 8 mai : le rachat des chemins de fer aux compagnies privées, qui demandaient elles-mêmes cette mesure de salut ¹⁴¹.

Lamartine pressait la réalisation de ce rachat. Il pensait, comme Garnier-Pagès que cela permettrait à l'État, entre autres choses, de fournir du travail aux ouvriers lorsque les Ateliers nationaux fermeraient. Ce rachat, pensait Lamartine, deviendrait impraticable « avec une Assemblée souveraine tirillée en sens divers par les compagnies [ferroviaires] les plus exigeantes¹⁴² » et il avait reproché les attermoissements de Garnier-Pagès.

Or, on parlait beaucoup de la prochaine dissolution des Ateliers nationaux. Si on les supprimait brutalement, en bloc, et non graduellement, disait Lamartine, on jetterait des milliers d'ouvriers à la rue.

Dans une note du *Bien public* du 3 août 1848, quelqu'un demandait à Lamartine :

- Et si l'Assemblée ne vous donne pas les chemins de fer ?
- Alors la question des ateliers nationaux ne se résoudra qu'à coups de canon ¹⁴³.

L'Assemblée n'a pas voulu de cette nationalisation. C'était un premier pas vers « le communisme », criait-on. Et les journées de Juin ont éclaté.

Oui, Henri Guillemin ne se trompait pas : ces deux projets –impôt sur le revenu et nationalisation des chemins de fer– ont accru l'hostilité à l'égard de Lamartine et précipité sa chute et celle de la Commission exécutive.

« Plus je vois ces hommes, plus j'estime mes chiens »

Les « honnêtes gens », ne voulaient plus ni de la République ni de Lamartine. Ils se sont donc arrangés pour désespérer la classe ouvrière et la pousser aux barricades en supprimant *brutalement* les ateliers nationaux.

Le 24 juin 1848, c'est la guerre sociale : les ouvriers parisiens sont derrière les barricades. La République doit rétablir l'ordre et tirer à coups de canon sur le peuple. Dès les premiers affrontements, Lamartine et la Commission exécutive sont poussés à la démission. Le général Cavaignac reçoit les pleins pouvoirs et prend brutalement les choses en mains, l'état de siège est instauré.

Sainte-Beuve (qui avait eu tellement peur en février) ricane et écrit à propos de Lamartine : *“Les pieds lui ont glissé dans le sang. À la lettre, dans des flots de sang !”*¹⁴⁴

Étrange similitude avec la fin politique de Robespierre, souligne Henri Guillemin.

Dans l'*Histoire des Girondins*, selon Lamartine, les ennemis politiques de Robespierre qui voulaient sa chute et sa mort, lui ont attribué le zèle sanguinaire du tribunal révolutionnaire. – *C'est lui, ne cessent-ils de répéter, c'est lui qui exige cette frénésie d'exécutions ! Jusqu'au 9 thermidor, « ils le couvrirent pendant quarante jours du sang qu'eux-mêmes versaient ».*

145

Pour Robespierre, la guillotine frénétique; pour Lamartine, les journées de Juin 48 avec ses milliers de victimes, tuées au combat ou exécutées sans jugement, sans oublier les milliers de déportés.

« *C'est donc ça, la République ?* »

En entendant ces propos, Lamartine glisse dans l'oreille de Victor Hugo : *« Plus je vois ces hommes, plus j'estime mes chiens »*¹⁴⁶

« J'ai joué cent fois ma tête pour leurs coffres-forts »

Après 1848, remarque Henri Guillemin¹⁴⁷, « *Lamartine passera son temps à masquer [la volonté qu'il avait d'un progrès social] en répétant et répétant qu'il n'eut qu'une idée en 48, sauver les possédants. Il dit cela parce qu'il a un besoin vital de leurs sous; parce qu'il voudrait qu'ils lui achètent son inlassable production. Son jugement final sur les Girondins, ajoute Henri Guillemin, en dit long : « des gens parfaitement résolus à laisser subsister, en bas, toutes les inégalités et toutes les injustices. [...] ces hommes voulaient rétrograder vers la monarchie, ou constituer une république où la domination de la richesse serait substituée à la domination de l'église et du trône, et où le peuple aurait quelques milliers de tyrans au lieu d'en avoir un seul. »*¹⁴⁸.

Et il est vrai que cette indifférence totale des Girondins à l'égard des inégalités sociales, que condamne Lamartine, laisse penser que lui, il avait envie d'initier un progrès social; mais est-ce pour autant une « palinodie lamentable », un reniement ?¹⁴⁹

Il me semble pourtant que, très vite, Lamartine a pressenti l'ingratitude des possédants. Dès le 1^{er} juillet 1848, il écrit à Valentine : *« Je ne m'étonnerais pas que le délire de l'absurde portât ceux que j'ai eu tant de peine à sauver et à créer depuis quatre mois à me punir de les avoir sauvés. Dieu a fait l'homme ainsi »*¹⁵⁰.

Difficile de nier que Lamartine s'est beaucoup dépensé et a pris des risques pour sauver l'ordre, les structures économiques; pour protéger la propriété privée; pour contenir, autant qu'il l'a pu, les rouges et les démagogues.

Tocqueville rappelle la terreur qu'ont ressentie les possédants à Paris quand la révolution a éclaté. Elle ressemblait, dit-il, à celle qu'ont connue les habitants des cités romaines *« quand elles se voyaient tout à coup sous le pouvoir des Vandales et des Goths »*¹⁵¹. Plus de police, plus de force publique, plus de garde nationale; le peuple, en armes, seul maître du terrain.

À Pâques 1848, ajoute Alexis de Tocqueville, Lamartine *« apparaissait à tous ceux auxquels la révolution avait fait mal ou avait fait peur, c'est-à-dire, à la grande majorité de la nation, comme un sauveur. Paris et onze départements venaient de l'élire à*



L'Assemblée nationale; je ne crois pas que personne n'ait jamais inspiré d'aussi vifs transports que ceux qu'il faisait naître alors; il faut avoir vu l'amour ainsi aiguillonné par la crainte pour savoir avec quel excès d'idolâtrie peuvent aimer les hommes ¹⁵².

Mais le souvenir des bienfaits de la politique du Gouvernement provisoire disparaît rapidement. L'ingratitude, l'indifférence, voire la dérision le remplacent.

Et il va souffrir de cette ingratitude dès 1849. Criblé de dettes, il doit se battre pendant ses vingt dernières années en écrivant livre sur livre, pour trouver l'argent nécessaire à rembourser ses créanciers. Quand l'argent lui manque pour l'impression du *Cours familier de littérature* – il a besoin de 40 000 francs – il s'adresse aux banquiers Pereire. Ceux-ci refusent et Lamartine écrit :

Pendant 1848, j'ai joué cent fois ma tête pour leurs coffres-forts. Une partie de ma ruine vient de leur salut ! ¹⁵³
Des milliers de riches auxquels je n'ai pas été si cruel passent devant ma porte avec un sourire, sans entrer pour acheter avec un peu d'or les livres qui coûtent tant de larmes, tant de veilles...

Voilà ce qu'il dit vis-à-vis des riches.

Mais, à l'égard des prolétaires, en ce qui concerne les milliers d'ouvriers morts ou blessés dans les combats de rues en juin 1848, ou les déportés, pas un mot, pas la moindre commisération. Il est vrai que – mais c'était *avant* la révolution – il a manifesté sa préoccupation pour les « gens d'en bas » dans de nombreux discours. Il regrettait alors que la Monarchie de Juillet ne se préoccupe pas du bon marché des denrées de première nécessité pour le peuple, et il accusait alors les producteurs qui décidaient des tarifs, des douanes, des matières premières, etc. C'était, disait-il, « *l'aristocratie des producteurs écrasant les masses* » ¹⁵⁴ « On n'entendra plus ensuite de pareilles accusations contre les producteurs.

Aussi, je m'interroge : est-ce vraiment une « palinodie » de Lamartine de prétendre que sa préoccupation numéro un, en 1848, a été de sauver l'ordre social existant plutôt que de changer le sort des moins nantis ?

Lamartine est un conservateur et même un gentilhomme campagnard. La vie à la campagne, où se maintiennent les rapports anciens entre le château et les chaumières, « *le vieux pacte tout romanesque du trône et de l'autel* » ¹⁵⁵, voilà le monde dans lequel il souhaite vivre. Le château veille au bien-être des malades, des démunis, de ceux qui ont besoin d'une aide. Dans ses terres, comme il le conseille, Lamartine pratique la charité jusqu'à se ruiner.

Il est conservateur et il ne s'en cache pas. Il déclare en 1856 :

J'étais un républicain improvisé, un républicain politique, un républicain conservateur de tout ce qui doit être conservé sous peine de mort dans une société, ordre, vies, religion libre, fortunes, industrie, liberté légale, respect de toutes les classes de citoyens les unes envers les autres, paix des nations entre elles [...] Ai-je eu tort d'être républicain conservateur ? [...] J'étais ce que j'étais. On ne se fait ni sa nature, ni sa conviction, ni sa conscience : à tort ou à raison, j'étais républicain conservateur. ¹⁵⁶ »

Républicain, oui : il tenait à ce que soit reconnue l'égalité entre tous les citoyens, à ce que ce principe de 1789 et du christianisme transforme les rapports entre les hommes et, peu à peu, les mentalités.



Le 23 avril 1848, quand les électeurs ont accepté définitivement la République, selon les propres mots de Lamartine, « *son œuvre était accomplie. La France était sauvée* ¹⁵⁷. »

Dès 1850, l'ingratitude, les menées réactionnaires ont entraîné chez lui le dégoût de l'action et le désespoir : « *Laissons aller le monde à son courant de boue* », dira-t-il à Monceau, le 4 octobre 1850. Charles Alexandre, son secrétaire rapporte une expression plus vive que Lamartine a utilisé après avoir lu, un soir, les *Stances au Comte d'Orsay* : « *C'est un sublime va te faire foutre, lancé au peuple !* » ¹⁵⁸. Cette fois, il est tombé dans l'athéisme politique.

Laisser le temps au temps...

George Sand attendait autre chose de Lamartine. Pourquoi se contentait-il de prêcher la résignation aux démunis, c'est-à-dire la continuité de leurs maux jusqu'à un nouvel ordre que les hommes d'affaires retarderont autant qu'ils le pourront ?

[Ne faites pas dire à la postérité, lui écrivait-elle : « *Ce grand homme mourut les yeux ouverts sur l'avenir et fermés sur le présent. Il prédit le règne de la justice, et, par une étrange contradiction trop fréquente chez les hommes célèbres, il se cramponna au passé et ne travailla qu'à le prolonger* ¹⁵⁹. »

Victor Hugo exprime un regret semblable, dans la lettre qu'il adresse à Lamartine à propos des *Misérables* : vous ajournez les réformes sociales aux calendes grecques. Moi, « *j'avoue que, voyant tant de souffrances, j'opterais pour le plus court chemin* ¹⁶⁰. »

En effet, Lamartine est persuadé que « *dans les desseins de Dieu* », le temps est un élément important; qu'on ne peut tout obtenir en jour; que « *les déconvenues sont des vérités cueillies avant l'heure* ». Il faut laisser le temps au temps. ¹⁶¹ Robespierre, dit-il dans les *Girondins*, n'est devenu sanguinaire que parce que ses projets de régénération sociale n'aboutissaient pas. La société résistait, il s'obstinait, ses déceptions le mettaient en colère. Alors il prenait le glaive et croyait qu'il était permis à l'homme de se faire le bourreau de Dieu¹⁶².

Henri Guillemin aimait citer une phrase de Rimbaud à propos de l'œuvre poétique de Lamartine et c'est par elle que je terminerai :

Lamartine est quelquefois voyant, mais étranglé par la forme vieille ¹⁶³

En politique également, Lamartine a été quelquefois visionnaire, en particulier sous Louis-Philippe, mais au pouvoir et ensuite jusqu'au terme de son existence, il semble prisonnier de son passé. Sa tombe porte en épitaphe les mots « *Speravit anima mea* ». De ses espoirs, de ses grands rêves, il n'en a réalisé que quelques-uns. Ce qui n'est déjà pas si mal. ■

Notes et références

- ¹ v. Cent lettres d'Henri Guillemin (v. Le site « Présence d'Henri Guillemin »).
- ² Robespierre, *Le Défenseur de la Constitution*, n° 4, 1792, p. 178.
- ³ Lettre du 13 novembre 1987.
- ⁴ Lettre d'Henri Guillemin, 6 août 1988.
- ⁵ Quatre articles repris dans *Les Chroniques de Neuchâtel*, et annotés par Patrick Berthier : « Le poète oublié » (22 janvier 1990), « Lamartine, homme d'État (28 mai 1990), « Du travail et du pain » (20 août 1990) et « Lamartine, finalement, s'écrase » (18 mars 1991).
- ⁶ V. Présence d'Henri Guillemin, Cahier n° 1, Académie de Mâcon, 2012, p. 23.
- ⁷ Lettre d'Henri Guillemin, 9 avril 1988.
- ⁸ *La France parlementaire*, t. 3, Paris, Lacroix et Cie, 1865, p. 167 : « Sur l'adjonction de la liste du jury ».
- ⁹ *Op. cit.*, t. I, p. 75 : « Sur l'instruction publique » (8 mai 1834).
- ¹⁰ *La France parlementaire*, Paris, Librairie Internationale, 1864, t. 1, p. 109 : « Sur les caisses d'épargne » (3 février 1835)
- ¹¹ Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. 3, livre 39^e, XV, p. 169-178.
- ¹² *La France parlementaire*, Paris, Librairie Internationale, 1864, t. 1, p. 39 : « Sur la loi contre les associations » (13 mars 1834).
- ¹³ *La France parlementaire*, t. 1, « Sur l'émancipation des esclaves » p. 150 (22 avril 1835) et, t. 2, p. 33-43 (15 février 1838). – Discutée sous la monarchie de Juillet, l'abolition de l'esclavage est plaidée par Lamartine dès 1834, à la société pour l'émancipation des noirs, puis à deux reprises à la tribune de la Chambre, le 22 avril 1835, puis le 15 février 1838.
- ¹⁴ Discours sur l'abolition de la peine de mort, in *La France parlementaire*, tome 1^{er} : 15 mai 1834 (p. 85-87), 18 avril 1836 (p. 236-250), 17 avril 1837 (p. 325-337), 18 mars 1838 (p. 47-55) – Le 15 décembre 1830, Lamartine publie chez Gosselin une plaquette de 16 pages, contenant une ode politique intitulée « Contre la peine de mort ». Le peuple réclamait la mise à mort de quatre ministres de Charles X. Ceux-ci furent condamnés à la réclusion à perpétuité. (V. Lamartine, *Œuvres poétiques complètes*, La Pléiade, 1963, p. 501-507 et notes, p. 1863-1864.)
- ¹⁵ Décret 26 février 1848 – La Constitution de 1848 reprend cette disposition dans son chapitre II : « Droits des citoyens garantis par la Constitution », art. 5.
- ¹⁶ Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. 1, Paris, Perrotin, 1852, p. 395-396. – Lamartine reconnaît que c'est Louis Blanc qui, le 25 février 1848, a repris et appuyé sa proposition et qui a rédigé les considérants du décret. – En 1863, dans la critique des *Misérables*, Lamartine redit son désir de voir la peine de mort supprimée en matière civile. En attendant la réforme du système pénitentiaire, « il faut bien reconnaître à la société, dit-il, le droit sacré de se défendre et de se séparer de ce qui la menace en la souillant ». On peut regretter les mots « droit sacré ». Le « divin » n'a rien à faire dans une exécution capitale. (*Cours familier de littérature*, t. XV, Chez l'Auteur, 1863, LXXXVI^e Entretien, « Considérations sur un chef-d'œuvre ou le Danger du génie », *Les Misérables* par Victor Hugo, p. 129-130).
- ¹⁷ *La France parlementaire*, t. 2, « Sur les enfants trouvés » le 30 avril 1838 », discours à la Société de la morale chrétienne, p. 88-105. – Dans *Geneviève et Antonietta*, les personnages principaux sont confrontés à ce problème.
- ¹⁸ Il revient sur cette demande dans le *Cours familier de littérature*, t. XIV, Chez l'Auteur, 1863, LXXXVI^e Entretien, « Considérations sur un chef-d'œuvre ou le Danger du génie », *Les Misérables* par Victor Hugo, p. 140-141.
- ¹⁹ Lamartine, dans l'*Histoire des Girondins*, reproduit la « Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen » établie par Robespierre et il commente certains articles. Selon Robespierre, l'éducation primaire serait obligatoire pour les enfants de 5 à 12 ans de toutes les familles. Et Robespierre esquisse le programme de cet enseignement :
Quant aux connaissances que la patrie devait à l'enfant, ces connaissances consistaient à apprendre à lire, à écrire, à compter, à mesurer et à inculquer les principes de morale universelle passés dans la civilisation à l'état de dogmes, à enseigner les lois du pays, à orner la mémoire des récits de l'histoire des peuples, à développer dans l'esprit de l'enfant le sentiment du beau, si voisin du sentiment de la vertu par la récitation des plus admirables fragments de philosophie, de poésie, d'éloquence, légués aux siècles par l'esprit humain.
- ²⁰ *La France parlementaire*, t. I, « Contre les lois de septembre », p. 187-191 (29 août 1835).
- ²¹ *La France parlementaire*, t. 1 : « Sur les évêchés » (26 avril 1834), p. 53.
- ²² *La France parlementaire*, t. 4, « Sur la réduction de l'impôt sur le sel », 22 avril 1846, p. 378-392.
- ²³ Ethel Harris, *Lamartine et le Peuple*, Paris, Gamber, 1932, p. 246.
- ²⁴ *La France parlementaire*, t. 1 : « Sur les caisses d'épargne » (3 février 1835), p. 108-114.
- ²⁵ *La France parlementaire*, t. 4, p. 339-355 : « Sur l'association du bassin houiller de la Loire » (25 mars 1846)
- ²⁶ *La France parlementaire*, t. 2, p. 123-124 : « Sur les chemins de fer » (9 mai 1838).
- ²⁷ Victor Hugo, *Choses vues 1847-1848*, Folio, 1972, p. 161
- ²⁸ *Correspondance d'Alphonse de Lamartine*, t. V, p. 128, lettre à Émile de Girardin, juillet 1847.
- ²⁹ *Correspondance d'Alphonse de Lamartine*, t. V, p.129, lettre à Marianne de Lamartine, 19 juillet 1847. – Il reprend cette comparaison aux journaux, entre autres au *Siècle* du 23 juillet 1847 : « C'était un véritable Colisée romain, mais un Colisée vivant et populaire. »
- ³⁰ *Les Débats*, *Le Siècle*, *La Presse*, *Le Charivari*, etc. L'*Univers* de Louis Veuillot est évidemment très critique.
- ³¹ L'*Univers* du 24 juillet 1847.
- ³² *Correspondance d'Alphonse de Lamartine*, t. V, p. 129, lettre à Marianne de Lamartine, 19 juillet 1847.
- ³³ *Correspondance d'Alphonse de Lamartine*, t. V, Champion, 2002, p. 129-130, lettre à Marianne de Lamartine.
- ³⁴ *Correspondance d'Alphonse de Lamartine*, t. V, Champion, 2002, p. 155-156.

- ³⁵ Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. 1, p. 243 : « Lamartine se rappelant la séance du 9 thermidor qu'il venait de décrire dans les Girondins, disait aussi à Dupont de l'Eure : "Ceci ressemble beaucoup à la nuit du 9 thermidor quand la Convention fit marcher Barras contre la Commune et étouffer la terreur dans son dernier conseil. Si la royauté et la Chambre des députés ont un Barras, c'en est fait de nous demain; car nous sommes dans la situation de la Commune de Paris; mais nous sommes les conspirateurs de l'ordre et de la pacification." »
- ³⁶ *Le Bien public*, 21 novembre 1844.
- ³⁷ Henri Guillemin, *Robespierre politique et mystique*, p. 9.
- ³⁸ Lamartine, *Histoire de la révolution de 1848*, t. 1, p.72-73.
- ³⁹ Lamartine, *Sur la Politique rationnelle*, p. 23
- ⁴⁰ Lamartine, *Voyage en Orient*, t. 1, Paris, Hachette, Furne, Jouve, 1875, p. 177.
- ⁴¹ Des Cognets, *La vie intérieure de Lamartine*, p. 234.
- ⁴² *Correspondance de Lamartine*, t. V , p. 376, lettre du 20 avril 1848 à sa nièce Valentine de Cessiat.
- ⁴³ Antoine Court, *L'Auteur des Girondins*, CIEREC, Université de Saint-Étienne, 1988, p. 97, lettre à Lamartine, le 15 avril 48.
- ⁴⁴ Antoine Court, *L'Auteur des Girondins*, p.88-89, lettre à Lamartine du 17 mars 1848.
- ⁴⁵ Sainte-Beuve, *Mes poisons*, Bibliothèque 10/18 (1965), p. 88.
- ⁴⁶ Joseph Autran (Marseille, 1813- 1877), *poète et auteur dramatique français*. Membre de l'Académie française (1868).
- ⁴⁷ Henri Guillemin, *Lamartine et la question sociale* , Genève, La Palatine, 1946, p. 209-217. – Henri Guillemin a recopié ce document dans les archives de l'Académie de Mâcon.
- ⁴⁸ Joseph Autran, *Lettres et notes de voyage, La Maison démolie*, p. 62.
- ⁴⁹ *Op. cit.*, p. 63.
- ⁵⁰ Lamartine, *Cours familier de littérature*, t. IV, 1857, Entretien XXI, p. 238. «Le 16 juillet 1857 ou Œuvres et caractère de Béranger⁶⁴ : « Béranger ne connaissait pas les paysans, moi je ne connaissais pas les prolétaires des villes avant 1848; j'avais chanté des idylles; il devait chanter des complets. »
- ⁵¹ Lamartine, *Œuvres poétiques complètes*, NRF, La Pléiade, "Nouvelles méditations poétiques", XVI *Les Préludes*, p. 164. – Lamartine rappelle ces vers dans le *Cours familier de littérature*, t. IV, Entretien XXI, p. 238. « Le 16 juillet 1857 ou Œuvres et caractère de Béranger ».
- ⁵² *La France parlementaire*, t. 6, p.12 : « Réponse aux Gardes nationales des communes du canton sud de Mâcon ».
- ⁵³ Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. 5, Furne et Coquebert, 1847, livre 39^e, p. 405.
- ⁵⁴ *Cours familier de littérature*, t. 14, 1863, Entretien LXXXIV, p. 374-375 (2^e partie de la Critique des *Misérables*)
- ⁵⁵ Ethel Harris, *Lamartine et le Peuple*, Paris, Gamber, 1932, p. 546-547.
- ⁵⁶ Discours « Sur les enfants trouvés, 30 avril 1838.
- ⁵⁷ Lamartine, *Histoire de la révolution de 1848*, t. I, Perrotin, 1852, p. 284.
- ⁵⁸ *Le Conseiller du peuple*, septembre 1850 : « Une matinée à Londres ou du socialisme conservateur et du Socialisme destructeur », p. 242. – Le manuscrit de ce texte était intitulé « Des institutions préventives de la guerre sociale ou Une matinée à Londres » (Catalogue Aristophil de la vente chez Drouot, le 3 avril 2019, p. 152, n° 617).
- ⁵⁹ Lamartine, *Le Civilisateur, histoire de l'humanité par les grands hommes, 2^e année, 1853*, Paris, Au Bureau d'abonnement, rue de Richelieu 102 : « Jacquard, ouvrier en soie de Lyon », p. 421-463.
- ⁶⁰ C'est Patrick Berthier qui attire mon attention sur ce personnage [v. "Henri Guillemin et Antoine Court face aux *Girondins* de Lamartine", in *Henri Guillemin, historien et écrivain de la Révolution française*, Utovie/h.g., 2015, p.75-76.
- ⁶¹ Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. 2, Paris, Furne et Cie, Coquebert, 1847, Livre X, ch. 6, p. 88.
- ⁶² Lamartine, *Jacquard- Gutenberg*, Calmann Lévy, 1884, p. 113.
- ⁶³ *Geneviève, histoire d'une servante*, LXXV, p. 232.
- ⁶⁴ *Le Conseiller du Peuple*, 2^e Conseil, mai 1849 : "Sur les élections prochaines", p. 65-66.
- ⁶⁵ *La France parlementaire*, t. 5, p. 402-403, 6 septembre 1848.
- ⁶⁶ Article 17 de la "Déclaration de l'Homme et du Citoyen" du 26 août 1789.
- ⁶⁷ Henri Guillemin, *Robespierre, politique et mystique*, Seuil, 1987, p. 63-64
- ⁶⁸ *La France parlementaire*, t. V, p. 107-115 : "Du travail dans les prisons et dans les couvents" – Le même texte a paru dans *Le Bien public* du 26 décembre 1847.
- ⁶⁹ Henri Guillemin, *La Première résurrection de la République*, Gallimard, 1967, p. 25-26.
- ⁷⁰ Lamartine, *Histoire de la révolution de 1848*, p. 73.
- ⁷¹ *Le Conseiller du Peuple*, mars 1850 : Ne tentons pas Dieu, p. 75.
- ⁷² Lamartine, "Discours de réception à l'Académie française, Éloge du comte Daru (1^{er} avril 1831)" sur <https://www.academie-francaise.fr/discours-de-reception-dalphonse-de-lamartine>
- ⁷³ *La France parlementaire*, t. 3, p. 376 : "Au Banquet de la ville de Mâcon".
- ⁷⁴ Henri Guillemin, *La première résurrection de la République*, Gallimard, 1967, p. 41.
- ⁷⁵ Henri Guillemin, *La première résurrection de l'a République*, Gallimard, 1967, p. 29.
- ⁷⁶ *Cours familier de littérature*, tome 14, entretien LXXXIII, p. 55
- ⁷⁷ *Cours familier de littérature*, t. 15 (1863), LXXXVIIe Entretien, p. 224.
- ⁷⁸ Lamartine, *Cours familier de littérature*, t.15, p. 189.
- ⁷⁹ *Cours familier de littérature*, t. 14, p. 430 : « Considérations sur un chef-d'œuvre ou le danger du génie : *Les Misérables* de Victor Hugo ».
- ⁸⁰ Édouard Lockroy, *Au Hasard de la vie*, Grasset, 1913, p. 282.

- ⁸¹ Victor Hugo, *Œuvres complètes*, Club français du Livre, 1971, t. 7, p. 371-383 : « Les Caves de Lille ». – Projet de discours, non prononcé, pour l'Assemblée nationale, rédigé par Victor Hugo en mars 1851, après une visite dans « Les caves de Lille ».
- ⁸² *Cours familier de littérature*, t. 15, 1863, Entretien LXXXVII, p. 191 (5^e partie de la Critique des *Misérables*)
- ⁸³ *La France parlementaire*, t. V, p. 408.
- ⁸⁴ *Le Conseiller du Peuple*, 9^e Conseil, (octobre 1849), “L’athéisme dans le peuple”, p. 381.
- ⁸⁵ *La France Parlementaire*, tome 3, p. 280 (« À la séance publique de l'Académie de Mâcon », 12 septembre 1842.
- ⁸⁶ Lettre d’Henri Guillemin du 6 août 1988
- ⁸⁷ *La France parlementaire*, t. 1, p. 408.
- ⁸⁸ Discours aux instituteurs de Mâcon, fin août 1850
- ⁸⁹ *La France parlementaire*, t. 6, p. 235. “À l’école normale de Mâcon”, 29 août 1850.
- ⁹⁰ *Le Conseiller du Peuple*, 7^e Conseil, septembre 1849 : « Les instituteurs ruraux », p. 265-298.
- ⁹¹ *Op. cit.*, p. 297-298.
- ⁹² *Journal des Débats politiques et littéraires*, 30 septembre 1849 : feuilleton en 15 colonnes de Cuvillier Fleury intitulé « Aménités démocratiques, sociales et littéraires : M. de Lamartine et M. Louis Blanc » – Aussi : *M. de Lamartine jugé par la presse quotidienne à propos de son libelle n° VII du Conseiller du Peuple*, 1849 – Voir l'article de tête : Hippolyte Mansion, ancien directeur d'École normale, membre de la Société pour l'Instruction élémentaire, etc., daté du 15 octobre 1849. – V. également : T. Blin, *Les instituteurs et le numéro 7 du Conseiller du Peuple*, Nantes, Imprimerie du commerce [Gallica]
- ⁹³ *Le Conseiller du Peuple*, mars 1850, p. 97. - Lamartine publiera plus tard **Le Civilisateur**, contre l'inculture populaire.
- ⁹⁴ *Le Conseiller du Peuple*, avril 1850, « L'Armée », p. 23.
- ⁹⁵ Charles Alexandre, *Souvenirs sur Lamartine*, Charpentier, 1884, p. 287.
- ⁹⁶ « Faute capitale », écrira Louis Blanc : « *En précipitant les élections, on fournissait aux contre-révolutionnaires, le moyen de mettre à profit les vieux préjugés et les terreurs chimériques, dont la province, en ce qui concernait la République, subissait encore l'empire.* (v. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, Lacroix, 1880, *Préface*, p. VII.)
- ⁹⁷ V. *Relire Lamartine aujourd'hui, Acte du Colloque international (Mâcon, juin 1990)*, Nizet, 1993, p. 167-177 : « Lamartine et la souveraineté du peuple sous la République »
- ⁹⁸ Lamartine, *Sur la politique rationnelle*, Paris, C. Gosselin, 1831, p. 75-77.
- ⁹⁹ *La France parlementaire*, t. 5, p. 73-81 : article paru dans *La Presse* du 24 octobre 1847.
- ¹⁰⁰ Lamartine, *Le Passé, le Présent et l'Avenir de la République*, Bruxelles, Ve Wouters, 1850, p. 111.)
- ¹⁰¹ Lamartine, *Le Passé, le Présent et l'Avenir de la République*, Paris, Bureau du « Conseiller du Peuple », p. 38.
- ¹⁰² <https://www.marxists.org/francais/engels/works/1848/06/fe18480628c.htm>
- ¹⁰³ *Lamartine chez lui (souvenirs intimes)*, Paris, Librairie du Petit Journal, 1869, p. 46-47.
- ¹⁰⁴ v. *Le Bien public* (de Mâcon) du 26 avril 1848 : “Les élections à Mâcon”
- ¹⁰⁵ Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, 3^e édition, Perrotin, 1852, p. 322-323.
- ¹⁰⁶ *Le Conseiller du Peuple*, juin 1849 : « La Crise », p. 93-95.
- ¹⁰⁷ Tocqueville, *Souvenirs*, Calmann Lévy, 1893, p. 155.
- ¹⁰⁸ Tocqueville, *Souvenirs*, Calmann Lévy, 1893, p. 163.
- ¹⁰⁹ Correspondance de Lamartine, t. V, p. 411 : lettre à Valentine de Cessiat, 1^{er} juin 1848 – “*On voulait que je me fasse la personnification et l'instrument d'une réaction impolitique trop prompte et trop forte contre mes collègues du gouvernement provisoire et que je chasse les républicains à trois mois de la naissance de la République.*”
- ¹¹⁰ Lamartine, *Le Passé, le présent et l'avenir de la République*, reproduit les pages 72-73 de *Sur la Politique rationnelle*.
- ¹¹¹ Lamartine, *Le Passé, le Présent et l'Avenir de la République*, p. 131-133. – Ce livre est un supplément du *Conseiller du Peuple* de 1850, donné en prime aux abonnés.
- ¹¹² Lamartine, *Le Conseiller du Peuple*, mars 1851, « La Révision », p. 47.
- ¹¹³ Victor Hugo, *Choses vues* 1847-1848, Folio, p. 332.
- ¹¹⁴ *L'organisation du travail* de Louis Blanc (1839) propose de remplacer la concurrence par des « ateliers sociaux » financés par l'État. Ce système fonctionne ainsi : l'État fournit le capital, les travailleurs élisent leurs supérieurs, et les bénéfices sont répartis pour garantir un salaire équitable et le bien-être de tous.
- ¹¹⁵ Victor Hugo, *Choses vues*, Gallimard, “Folio”, 1972, p. 337.
- ¹¹⁶ C'est ce que Lamartine explique à Lord Normanby (V. *Une année de révolution d'après un journal tenu à Paris en 1848* par le marquis de Normanby (3^e éd.), t. 1, Paris, Plon, 1860, p. 195.)
- ¹¹⁷ Lamartine, *Histoire de la révolution de 1848*, Bruxelles, Rozez, 1849, p. 72 : « *Le communisme des biens [...] lui faisait horreur. Le socialisme dans ses différentes formules, saint-simonisme, fouriérisme, expropriation du capital, sous prétexte d'affranchir et de multiplier le produit, lui faisait pitié.* »
- ¹¹⁸ Henri Guillemin, *La Première Résurrection de la République*, Gallimard, 1967, p. 66.
- ¹¹⁹ Louis Blanc, *Organisation du travail*, 5^e édition, Paris, Bureau de la Société de l'industrie fraternelle, 1847, p.14-15. – Louis Blanc reprend un extrait du texte de Lamartine intitulé “Sur le droit au travail et de l'organisation du travail”, reproduit dans *La France parlementaire*, t.4, p. 117.
- ¹²⁰ Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. 2, Perrotin, 1852, p. 53-56.
- ¹²¹ Le 9 septembre 1848, l'Assemblée supprime cette mesure et décrète que désormais, à Paris comme ailleurs, l'horaire de travail ne pourra excéder 12 heures.

- ¹²² *La Revue des Deux-Mondes*, janvier 1849, p. 449 in « Du mouvement provincial en France depuis la Révolution de Février », par Henri Galos (1804_1873), député de la Gironde sous Louis-Philippe, membre du Comité des Chemins de fer de l'Est sous le Second Empire, p. 443.
- ¹²³ Le décret du 26 mars 1848 suspend le travail dans les prisons et dans les établissements de charité.
- ¹²⁴ Louis Blanc, *Histoire de la Révolution de 1848*, Marpon & Flammarion, 1880, p. 190-197.
- ¹²⁵ *La France parlementaire*, t. 4, p.103-121: "Du droit au travail et de l'organisation du travail" (décembre 1844).
- ¹²⁶ Le Maréchal Bugeaud s'est illustré par ses violences en Algérie et, en 1834, à Paris, où ses troupes massacrèrent 12 civils, rue Transnonain. En 2024, l'avenue Bugeaud (Paris, 16^e) a été débaptisée et renommée « Avenue Hubert Germain » (1920-2021), du nom du dernier compagnon de la Libération.
- ¹²⁷ *Correspondance d'Alphonse de Lamartine*, t. V, Champion 2002, p. 236-237 : lettre de Thomas Bugeaud à Lamartine, le 29 janvier 1848.
- ¹²⁸ *La France parlementaire*, t. VI, p. 160-166 : 16 avril 1850.
- ¹²⁹ Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. V, p. 411-412.
- ¹³⁰ *Résumé politique du Voyage en Orient* (1835), p. 478.
- ¹³¹ *Correspondance de Lamartine* publiée par Valentine de Lamartine, t. 3, p. 273-275 : lettre à Virieu, 22 avril 1832. – L'épidémie de choléra de 1832 aurait fait près de 100.000 morts en France.
- ¹³² Jean des Cognets, *La vie intérieure de Lamartine*, p. 186.
- ¹³³ V. Louis René Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les filatures de coton, de laine et de soie*, Paris, Jules Renouard et Cie, t. 1840, p. 38).
- ¹³⁴ Ethel Harris, *Lamartine et le peuple*, Paris, Gamber, 1932, p. 508.
- ¹³⁵ *Le Conseiller du Peuple*, 2^e Conseil, mai 1849, "Sur les élections", p. 65-66.
- ¹³⁶ *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Paris, Éd. d'Histoire sociale, 1840. – En 1835, nous dit Villermé, l'ouvrier d'une filature de Lille ou de Roubaix, qui travaille 14 heures par jour (de 6 heures du matin à 20 heures le soir) gagne 1,50 franc par jour. (V. Villermé, p. 93).
- ¹³⁷ Adolphe Blanqui, *Des classes ouvrières en France, pendant l'année 1848*, Pagnerre, 1849.
- ¹³⁸ Victor Hugo, *Œuvres complètes*, Club français du Livre, 1971, t. 7, p. 371-383 : « Les Caves de Lille ». – Projet de discours, non prononcé, pour l'Assemblée nationale, rédigé par Victor Hugo en mars 1851, après une visite dans « Les caves de Lille ». – Du même Hugo : *Châtiments*, Genève, s.n., 1853, p. 101-106 : "Joyeuse Vie" [rédigé à Jersey en janvier 1853].
- ¹³⁹ Wouters, *Histoire parlementaire de l'Assemblée nationale*, t. 1, Bruxelles, Association des Ouvriers et Typographes, 1848, p. 67.
- ¹⁴⁰ Lamartine, *Le Passé, le présent et l'avenir de la République*, Bureau du *Conseiller du Peuple*, 1850, p. 167-168.
- ¹⁴¹ Wouters, *Histoire parlementaire de l'Assemblée nationale*, t. 1, Bruxelles, Association des Ouvriers et Typographes, 1848, p. 69.
- ¹⁴² Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, Perrotin, t. 2, p. 99-100.
- ¹⁴³ *Le Bien public* du 3 août 1848 (note de bas de page)
- ¹⁴⁴ Henri Guillemin, *Robespierre, politique et mystique*, p. 397. – V. *Les Cahiers de Sainte-Beuve*, Paris, Lemerre, 1876, p. 104 : « On peut dire de la chute de cette commission exécutive et en particulier de Lamartine : le pied leur a glissé dans le sang ; — c'est vrai à la lettre dans des flots de sang. »
- ¹⁴⁵ Henri Guillemin, *Robespierre, politique et mystique*, p. 322. – H.G. reprend cette idée à Lamartine lui-même. (v. *Histoire des Girondins*, t. 4, livre 59^e, XI, p. 280.
- ¹⁴⁶ Victor Hugo, *Choses vues* (1849-1869), Gallimard, Folio, 1972, p. 182.
- ¹⁴⁷ Lettre d'Henri Guillemin
- ¹⁴⁸ Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. 4, Paris, Furne et Coquebert, 1847, livre 31^e, p. 261.
- ¹⁴⁹ Henri Guillemin, *Chroniques de Neuchâtel*, Utovie/h.g., 2024, p. 96 (4 janvier 1988).
- ¹⁵⁰ Lamartine, *Correspondance*, t. V, à Valentine de Cessiat, 1^{er} juillet 1848, p. 432.
- ¹⁵¹ Tocqueville, *Souvenirs d'Alexis de Tocqueville*, Calmann Lévy, 1893, p. 93.
- ¹⁵² Tocqueville, *Souvenirs d'Alexis de Tocqueville*, Calmann Lévy, 1893, p. 111.
- ¹⁵³ Lamartine, *Cours familier de littérature*, t. II, p. 36.
- ¹⁵⁴ Louis Barthou, *Lamartine orateur*, Hachette, 1916, p. 128.
- ¹⁵⁵ Lamartine, *Le Passé, le Présent et l'Avenir de la République*, Paris, Bureau du « Conseiller du Peuple », p. 38.
- ¹⁵⁶ *Cours familier de littérature*, t. II, p. 36 : « Digression historique ».
- ¹⁵⁷ Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, Perrotin, 1852, p. 322-324.
- ¹⁵⁸ Charles Alexandre, *Souvenirs sur Lamartine*, Paris, Charpentier, 1884, p. 237.
- ¹⁵⁹ George Sand, *Correspondance 1812-1876*, t.3, Paris, Calmann Lévy, 1883, p. 19. Lettre CCLXXII à Lamartine, avril 1848
- ¹⁶⁰ Victor Hugo, *Correspondance*, t. II (1849-1866), Paris, Albin Michel, 1950, p. 400-401, lettre de Victor Hugo à Lamartine, 24 juin 1862.
- ¹⁶¹ Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. V, p. 409.
- ¹⁶² Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. V, p. 411-412.
- ¹⁶³ Arthur Rimbaud, « Lettre du voyant » à Paul Demyen, 15 mai 1871.